

## Prévention et Gestion des déchets

### **OBJET : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2023-2028 : approbation**

### **EXPOSE**

Par délibération du 2 mars 2023, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a arrêté le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2023-2028 afin de répondre à l'objectif de réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 par rapport à 2010.

Ce plan comprend 10 actions et 28 opérations allant de la lutte contre le gaspillage alimentaire, au compostage, au jardinage au naturel, à la réparation, au réemploi, aux éco-gestes avec des défis pour les familles et les entreprises, aux pratiques éco-exemplaires des collectivités et acteurs du territoire, mais également à la lutte contre les dépôts sauvages.

Ce projet a été mis à disposition du public du 9 au 30 mars à 12h afin de recueillir ses éventuelles observations selon les dispositions suivantes :

- Consultation et téléchargement sur le site internet [www.cc-chateaubriant-derval.fr](http://www.cc-chateaubriant-derval.fr) avec dépôt des observations à l'adresse électronique : [prevention-dechets@cc-chateaubriant-derval.fr](mailto:prevention-dechets@cc-chateaubriant-derval.fr)
- Consultation à l'accueil de la communauté de communes au siège 5 rue Gabriel Delatour à Châteaubriant, à l'annexe 1 allée du Rocheteur à Derval et dans les deux espaces France Services avec dépôt des observations sur un recueil prévu à cet effet.

Six contributions écrites ont été reçues portant sur la consommation responsable, la gestion des biodéchets, le recyclage des coquilles d'huitres, la pratique des couches lavables, le réemploi des matériaux de construction et l'adaptation des bacs collectés pour inciter à réduire le volume de déchets.

Il a également été mis à disposition des habitants sur un stand de la communauté de communes présentant les solutions de réduction des déchets le mercredi 15 mars de 9h à 12h sur le parvis du marché couvert à Châteaubriant à l'occasion du marché des commerçants non sédentaires.

A cette occasion, une cinquantaine d'habitants a souhaité des précisions sur les consignes de tri des emballages, a exprimé un intérêt sur la mise en place de composteurs collectifs partagés sur un quartier, un village ou un hameau et a échangé sur les bonnes pratiques.

Ces observations confortent les orientations du PLPDMA et l'avantage de poursuivre de manière soutenue les actions de prévention.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Prévention et Gestion des déchets » réunie le 1er février dernier.

## DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2023-2028, ci-annexé ;
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 6 avril 2023

Le secrétaire de séance

François-Xavier LE HECHO

Le Président

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20230407-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2023

Publication le : 07-04-2023

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAUT



**Programme Local de Prévention  
des Déchets Ménagers et Assimilés  
2023-2028  
de la Communauté de Communes  
Châteaubriant-Derval**

*Version approbation  
6 avril 2023*

Ce rapport a été réalisé par le Service Prévention et Gestion des Déchets  
de la Communauté de Communes Châteaubriant Derval  
avec l'appui du cabinet ELCEMAI Environnement

# Sommaire

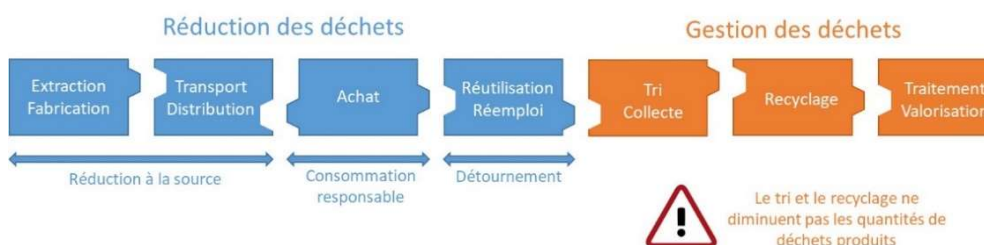
<b>CHAPITRE 1</b>	<b>CONTEXTE DU PLPDMA</b> .....	<b>4</b>
1/	La prévention des déchets : c'est quoi ? .....	4
2/	Qu'est-ce qu'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ?.....	4
<b>CHAPITRE 2</b>	<b>DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE</b> .....	<b>7</b>
1/	Profil socio-économique du territoire .....	7
2/	État des lieux des flux et performances des déchets ménagers et assimilés (DMA).....	13
3/	Analyse des gisements d'évitement de déchets.....	20
4/	État des lieux de la prévention des déchets.....	21
5/	Enjeux du PLPDMA .....	32
<b>CHAPITRE 3</b>	<b>OBJECTIF DE REDUCTION</b> .....	<b>39</b>
<b>CHAPITRE 4</b>	<b>SUIVI ET GOUVERNANCE</b> .....	<b>40</b>
6/	Organisation et gouvernance.....	40
7/	Suivi et évaluation.....	40
<b>CHAPITRE 5</b>	<b>PLAN D' ACTIONS</b> .....	<b>44</b>
8/	Axe 1 : Réduction des déchets verts et des déchets alimentaires .....	44
9/	Axe 2 : Allongement de la durée de vie des produits et des biens.....	54
10/	Axe 3 : Bonnes pratiques de réduction des déchets.....	60
11/	Axe 4 : L'éco-exemplarité du territoire .....	66
12/	Axe 5 : Réduction des dépôts sauvages .....	71

# Chapitre 1 Contexte du PLPDMA

## 1/ La prévention des déchets : c'est quoi ?

La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition et limiter leur nocivité, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente. Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité.

Figure 1 : schéma de la prévention et gestion des déchets



Dans le code de l'environnement, l'article L. 541-1-1 reprend ces termes en précisant que ces mesures doivent concourir à la réduction d'au moins un des items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

## 2/ Qu'est-ce qu'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ?

Un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1er janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

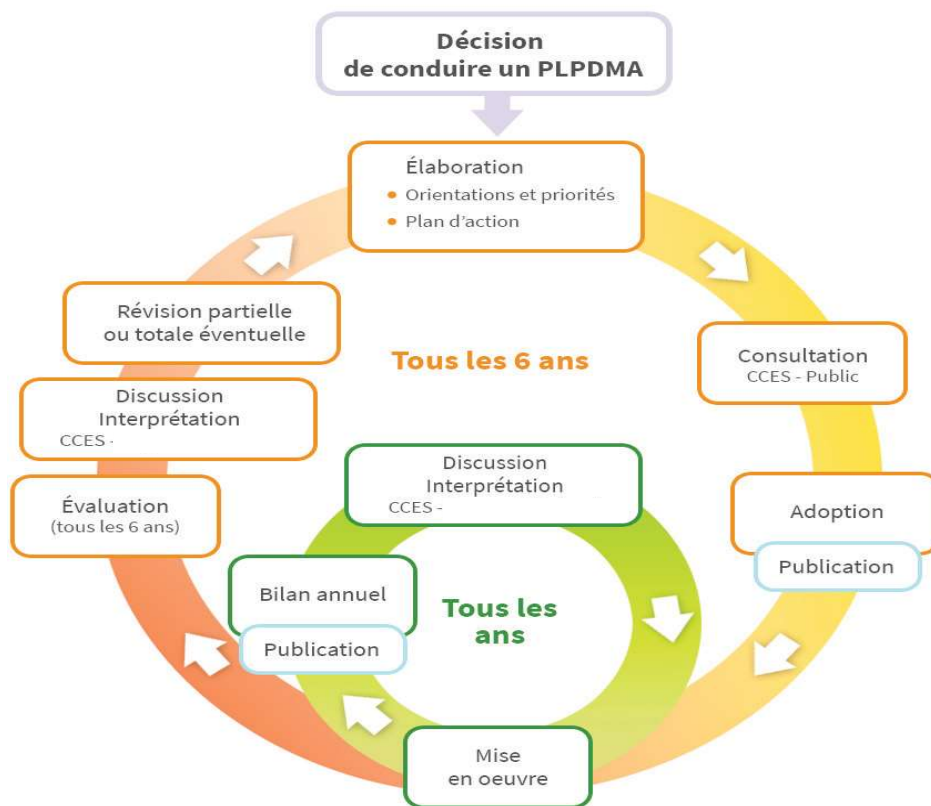
Le décret détaille le contenu et les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des PLPDMA, notamment :

- Constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), un organe consultatif pour l'élaboration et l'évaluation du PLPDMA.
- Etablir un état des lieux qui :
  - Recense l'ensemble des acteurs concernés ;
  - Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits ;
  - Rappelle les mesures de prévention déjà menées ;
  - Décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de DMA.
- Définir les objectifs de réduction à atteindre.
- Définir les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (au niveau technique, humain et financier), avec un calendrier prévisionnel.
- Définir les indicateurs de suivi.
- Soumettre le projet de PLPDMA au grand public pour avis, recueillir les avis et les intégrer si nécessaire.
- Mettre à disposition du grand public le projet adopté.

**Le PLPDMA** concerne le périmètre **des Déchets ménagers et assimilés**, qui regroupe les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives multi-matériaux, biodéchets des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchetterie.

**Le programme de prévention détermine pour une durée de 6 ans les orientations à prendre sur notre territoire** afin de répondre aux enjeux nationaux et régionaux en matière de réduction de la production ou nocivité des déchets. Le PLPDMA doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans par la CCES. Elle a pour rôle de réunir les acteurs du territoire afin de discuter du projet de programme local de prévention, de son bilan annuel et de sa révision.

Figure 2 : Etape d'élaboration et de conduite d'un PLPDMA (source ADEME)



## Chapitre 2 Diagnostic du territoire

### 1/ Profil socio-économique du territoire

#### 1.1/ Présentation de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval (CCCD), née de la réunion des communautés de communes du Castelbriantais et du secteur de Derval, a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle compte **26 communes** pour 44 359 habitants en 2020.

Châteaubriant est de loin la commune la plus peuplée avec plus de 12 000 habitants. Viennent ensuite Derval et Erbray avec chacune plus de 3 000 habitants.

Le territoire de la CC Châteaubriant-Derval reste globalement de **typologie rurale** avec une densité de 50 hab/km<sup>2</sup>.

Figure 3 : Cartographie des communes de la CC Châteaubriant-Derval

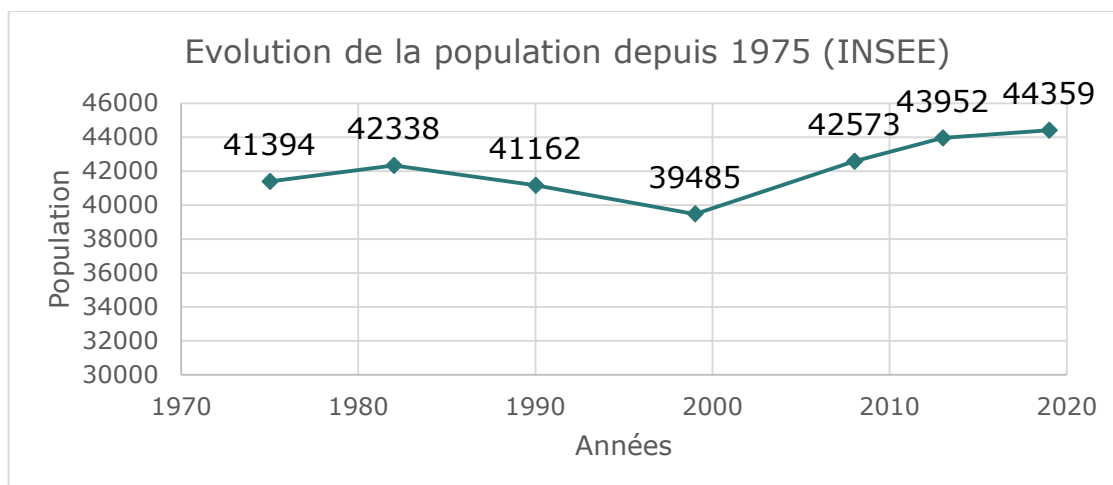


## 1.2/ Éléments socio-démographiques

Les données statistiques INSEE détaillées présentées dans ce chapitre sont élaborées à partir des populations issues du recensement de 2019.

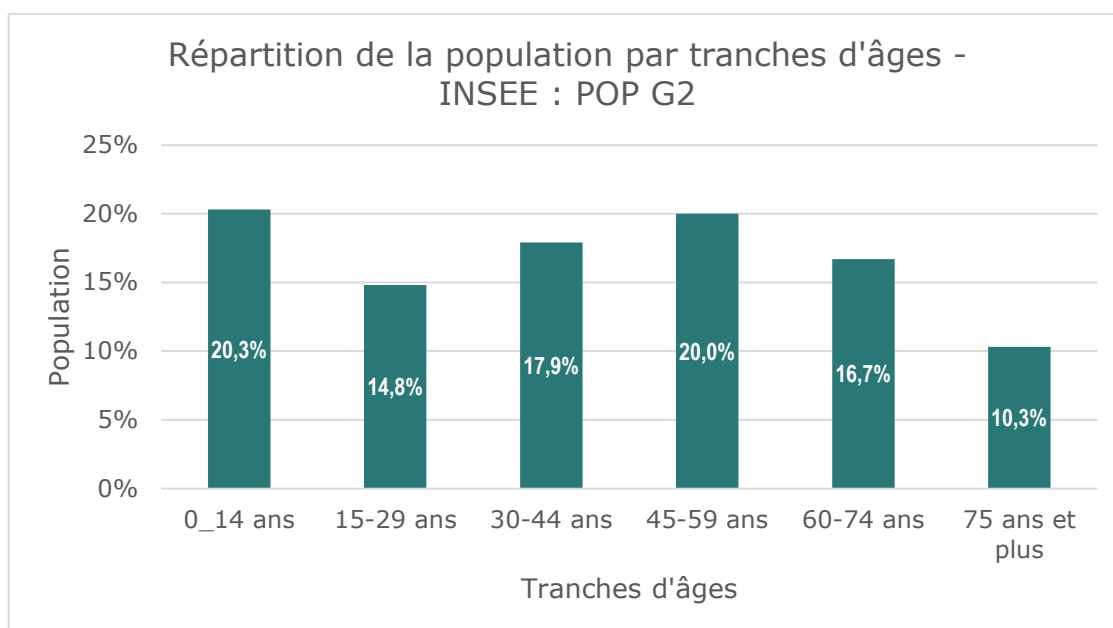
### 1.2.1/ Evolution de la population du territoire

Selon les données INSEE, la population est de **44 359 habitants** en 2020.



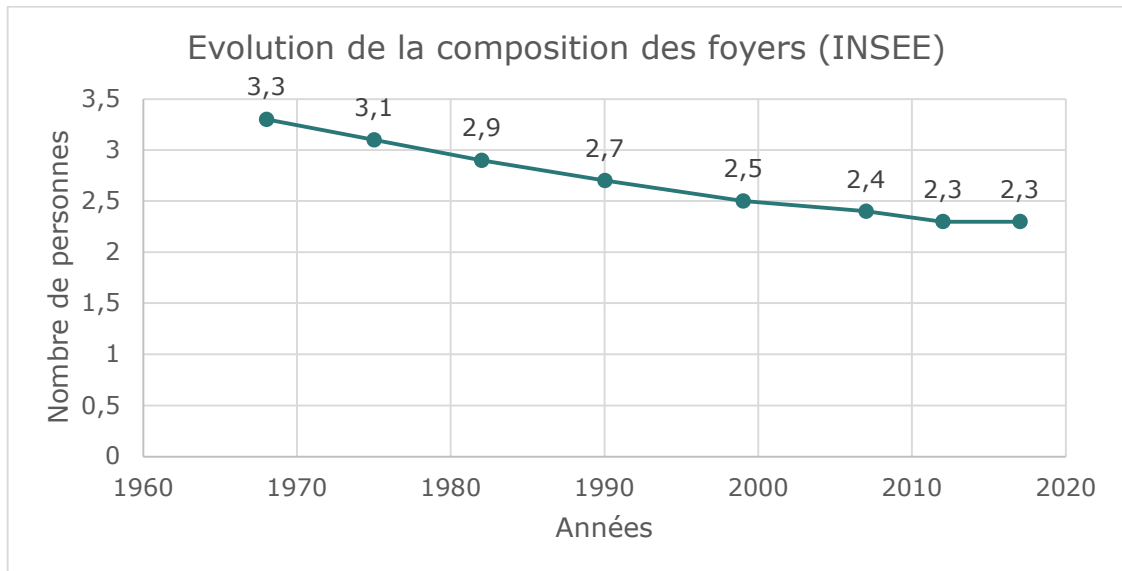
Depuis une vingtaine d'années, la population augmente. Le **taux d'accroissement moyen est de +0.62% par an**.

### 1.2.2/ Caractéristiques de la population du territoire



Par rapport à la population départementale, plusieurs caractéristiques du territoire sont constatées :

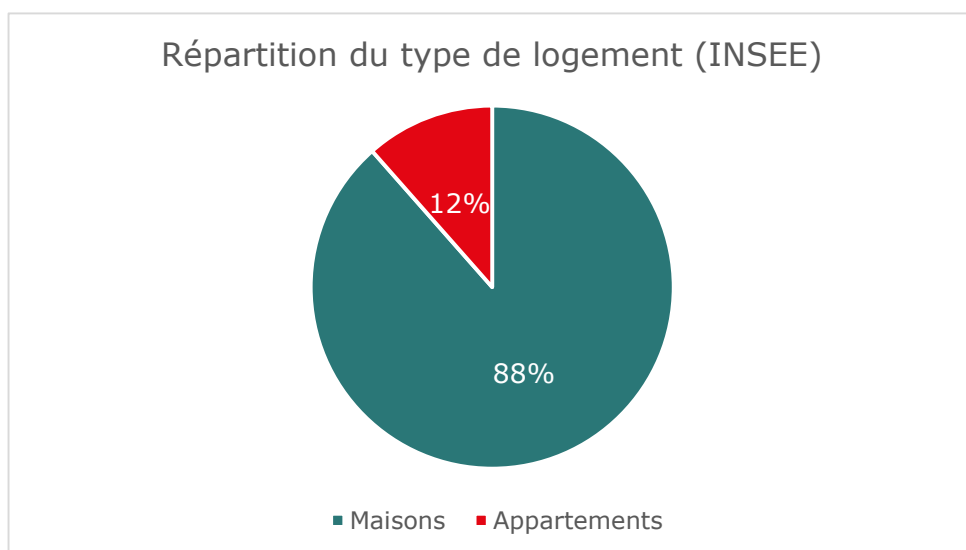
- Une **sous-représentation** des personnes de **15 à 29 ans** ;
- Une **représentation plus importante** de la tranche d'âge **des 0-14 ans**.



Le **nombre moyen de personnes composant un ménage** diminue depuis le début des années 60 mais **tend à se stabiliser autour de 2,3** ces dernières années.

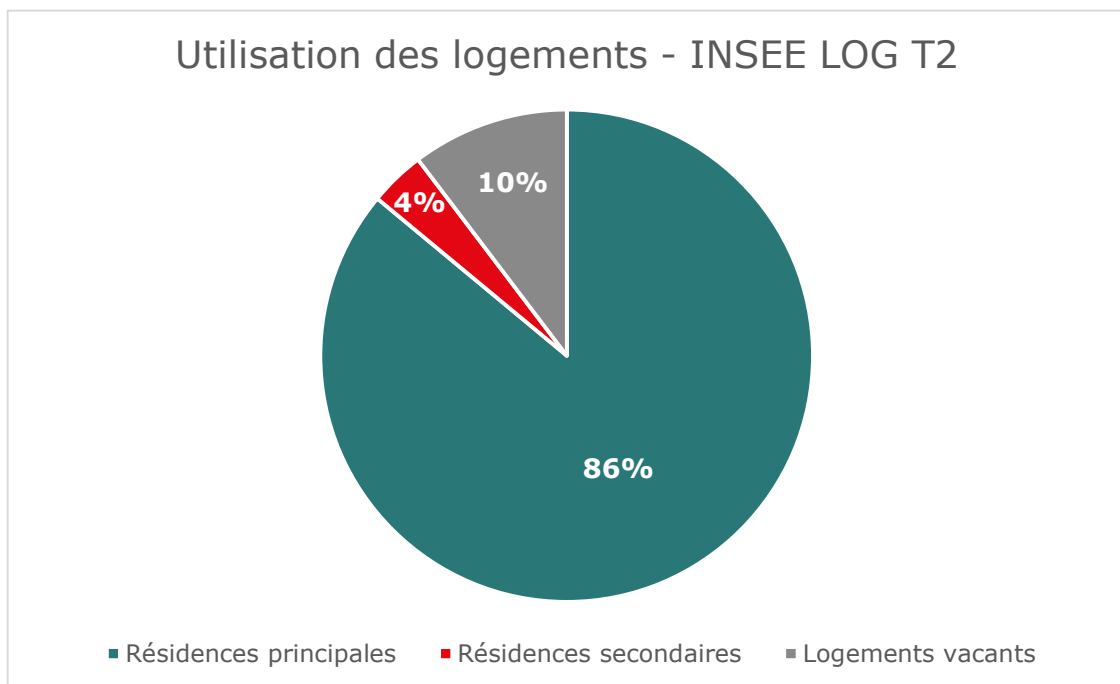
Pour la commune de Châteaubriant, la composition moyenne des foyers est légèrement plus faible que pour les autres communes du territoire et tend à se stabiliser autour de 2 personnes.

### 1.2.3/ Caractéristiques des logements



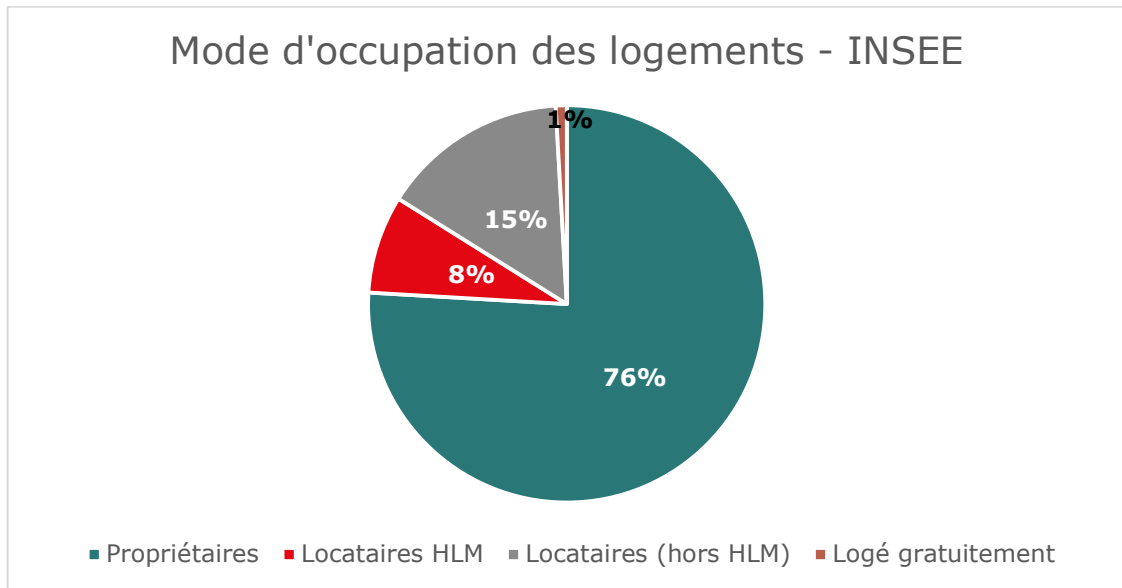
Le territoire a une forte proportion de maisons individuelles (88%) par rapport à l'habitat collectif (12%). La CCCD se différencie des données nationales où la répartition se rapproche plus de l'équivalence. Il faut noter que la grande majorité des appartements se trouve sur la commune de Châteaubriant avec près de 85% de tous les appartements du territoire.

- Sur le territoire, les **logements sont très majoritairement des maisons individuelles** (88 %). Cependant, si l'on exclut la commune de Châteaubriant, plus de 96% des logements sont des maisons.
- **Sur Châteaubriant 34% des logements sont des appartements**, soit 85% de tous les appartements du territoire.



La proportion des **résidences secondaires est inférieure aux données de référence** (9,6% en France). La population du territoire est donc relativement stable en cours d'année. Ceci s'explique par une activité touristique modérée.

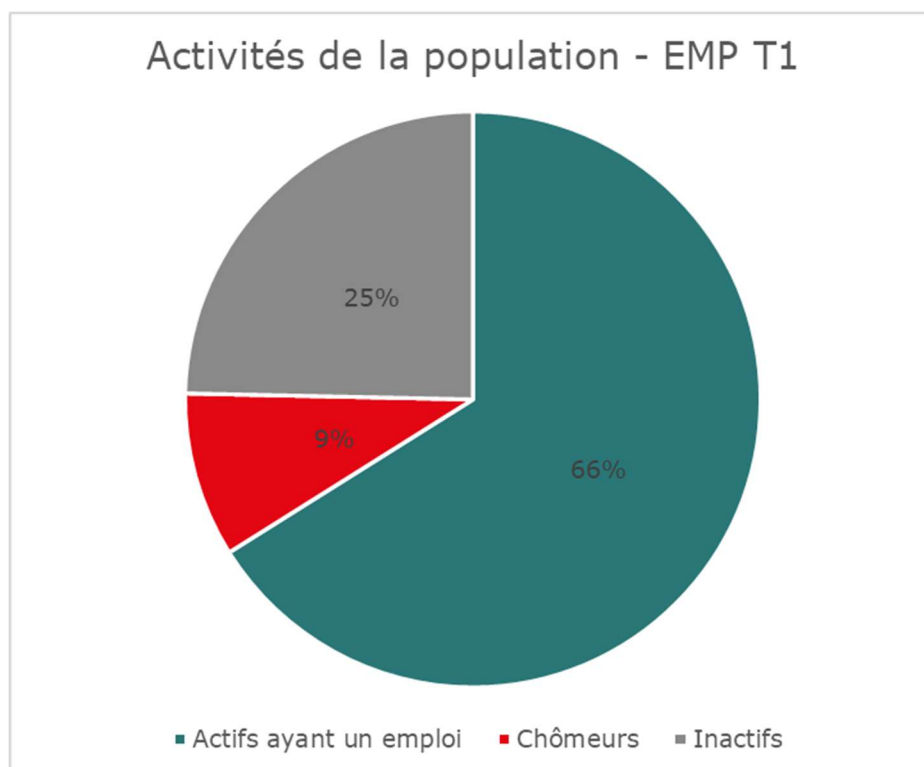
### Mode d'occupation des logements - INSEE



La part des propriétaires est plus importante qu'à l'échelle régionale (+10%). Cela s'explique en partie par une moindre part d'étudiants et un coût d'accès à la propriété plus abordable.

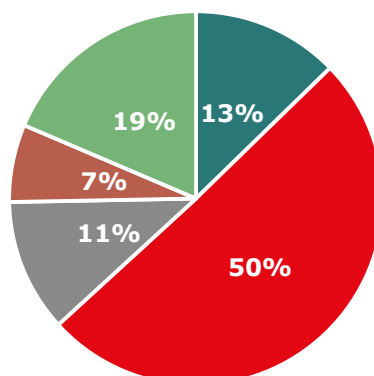
### 1.2.4/ Activités et emplois

#### Activités de la population - EMP T1



La répartition des actifs, chômeur et inactifs se situe dans la moyenne nationale (63.7% d'actifs).

## Etablissements par activité - INSEE



- Administration publique, enseignement, santé, action sociale
- Commerce, transports, services divers
- Construction
- Industrie
- Agriculture, sylviculture et pêche

**L'Agriculture représente 12,6 % de plus que la moyenne nationale.** Cette différence se retrouve essentiellement dans le secteur du commerce et service. Pour l'industrie, la construction et les administrations publiques, la CCCD se situe dans les moyennes nationales.

### Bilan :

- Une population en augmentation (+0.62%)
- Une sous-représentation des jeunes actifs dans la population
- Un territoire de typologie rurale
- Une grande majorité de logements individuels (88%) couplée à une grande part de propriétaires (75%)
- Une faible part de résidences secondaires : population stable au cours de l'année

## 2/ État des lieux des flux et performances des déchets ménagers et assimilés (DMA)

L'objectif de cette étape est de réaliser un état des lieux de la production des différents flux de déchets sur le territoire de la CCCD et des performances associées.

Les données disponibles concernent les **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)**, c'est à dire les déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages, ainsi que les déchets issus des activités économiques (de l'artisanat, des commerces, des bureaux et des petites industries ou établissements collectifs) pris en charge par le service public d'élimination des déchets. Dans le cadre de cette étude, nous retiendrons la définition ADEME suivante : *Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) comprennent les ordures ménagères résiduelles (OMR), les collectes sélectives et l'ensemble des déchets collectés en déchetteries (la part des déchets des activités économiques (DAE) apportés en déchetteries n'étant pas quantifiable). Les déchets collectés en déchetteries professionnelles et sur les plateformes de collecte de déchets verts destinées essentiellement aux collectivités et acteurs économiques ne sont pas intégrés dans ce périmètre ».*

### 2.1/ Gestion des déchets et compétences de la CCCD

#### 2.1.1/ Les compétences et financement

La CCCD dispose des compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Ces compétences sont mises en œuvre par différentes entités, dans le respect de la politique générale définie par la collectivité en matière de gestion des déchets et de la réglementation.

Les missions principales de ces entités sont les suivantes :

- La prévention et la réduction des déchets à la source ;
- La collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles (OMr) et des emballages ;
- La collecte en point d'apport volontaire du verre et des journaux revues et magazines (JRM) ;
- La collecte en déchetteries ;
- Le tri et la valorisation des déchets recyclables ;
- Le traitement des OMr.

#### 2.1.2/ La gestion des déchets

La création de la CC Châteaubriant-Derval étant issue d'une fusion de deux territoires, ils opèrent différemment au niveau de la gestion des déchets.

Ainsi la collecte des OMr et des emballages est effectuée en Régie sur le secteur Castelbriantais alors qu'elle est effectuée en prestation par Veolia sur le secteur Derval. On peut aussi noter que sur le secteur Derval, les équipements de pré-collecte sont des sacs jaunes pour les emballages.

Cependant des efforts d'harmonisation ont été effectués sur le territoire **avec le passage à la collecte bimensuelle sur tout le territoire** ainsi que **des études d'optimisations de tournées et de déchetteries engagées.**

Les deux tableaux suivants récapitulent succinctement la gestion des déchets sur la CC Châteaubriant-Derval.

Organisation de la gestion des déchets sur le secteur du Castelbriantais				
OMr	Emballages	JRM	Verre	Déchetterie
Bacs PAP régie	Bacs PAP régie	Colonnes	Colonnes	4 déchetteries
C0,5 sauf pour Châteaubriant (C1 à C2)	C0,5 sauf pour Châteaubriant (C1 à C2)	PAV	PAV	Gestion des hauts de quai en régie
Transfert sur Barbazanges Tri Ouest + Arc En Ciel VÉOLIA	Centre de tri Paprec 21.85% de refus	Barbazanges Tri Ouest	Barbazanges Tri Ouest	Gestion bas de quai en Prestation
5966 tonnes en 2021	867 tonnes en 2021	624 tonnes en 2021	1 716 tonnes en 2021	11806 tonnes en 2021

Seul le centre de Châteaubriant est collecté 2 fois par semaine pour les OMR et les emballages.

## Organisation de la gestion des déchets en bref sur le secteur de Derval

OMr	Emballages	JRM	Verre	Déchetterie
Bacs - prestation	Sacs - prestation	Colonnes	Colonnes	1 déchetterie
PAP C0,5	PAP C0,5	PAV	PAV	Gestion des hauts de quai en régie
Arc En Ciel VÉOLIA	Centre de tri Paprec 21.85% de refus	Barbazanges Tri Ouest	Barbazanges Tri Ouest	Gestion bacs de quai en Prestation
986 tonnes en 2021	312 tonnes en 2021	188 tonnes en 2021	626 tonnes en 2021	3051 tonnes en 2021

En 2021, l'extension de la simplification des consignes de tri est entrée en vigueur sur tout le territoire. Pour faciliter l'adoption de ces nouvelles pratiques par la population, un mémo-tri a été diffusé aux habitants.

## 2.2/ Production et évolutions des flux OMA et DMA

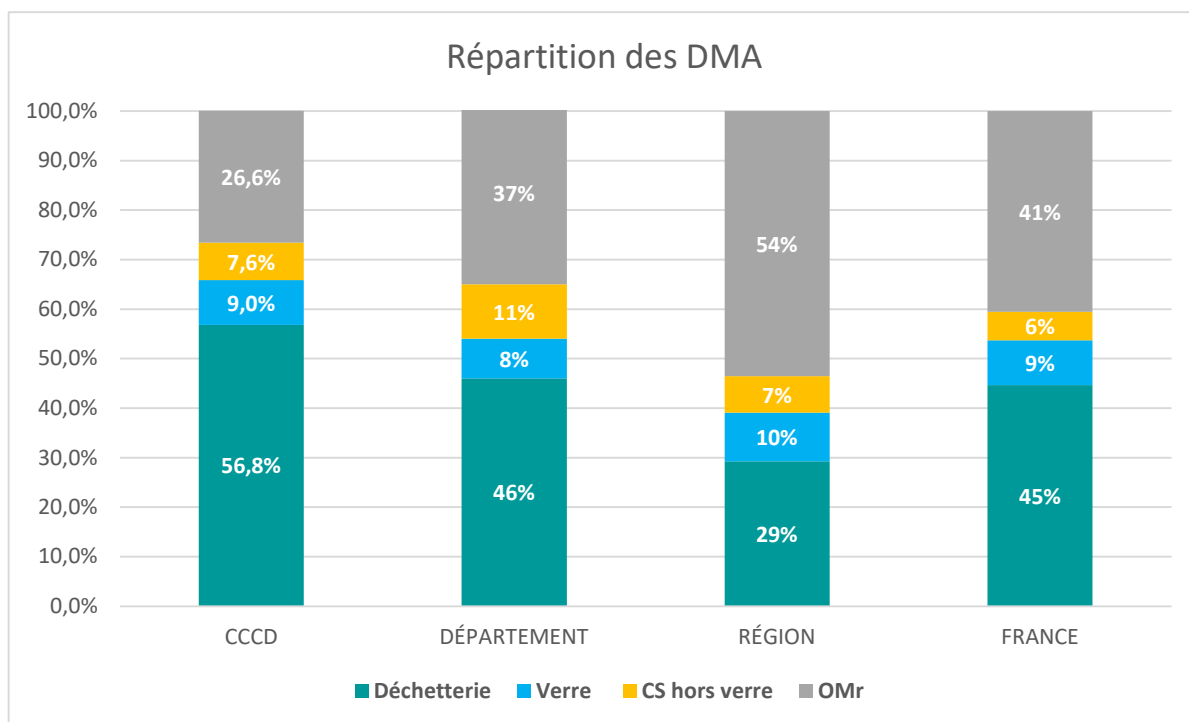
### 2.2.1/ Analyse globale

Le tableau ci-dessous donne une synthèse des performances de collecte du territoire en 2021.

Tableau 1 : Tonnages de DMA collectés en 2021

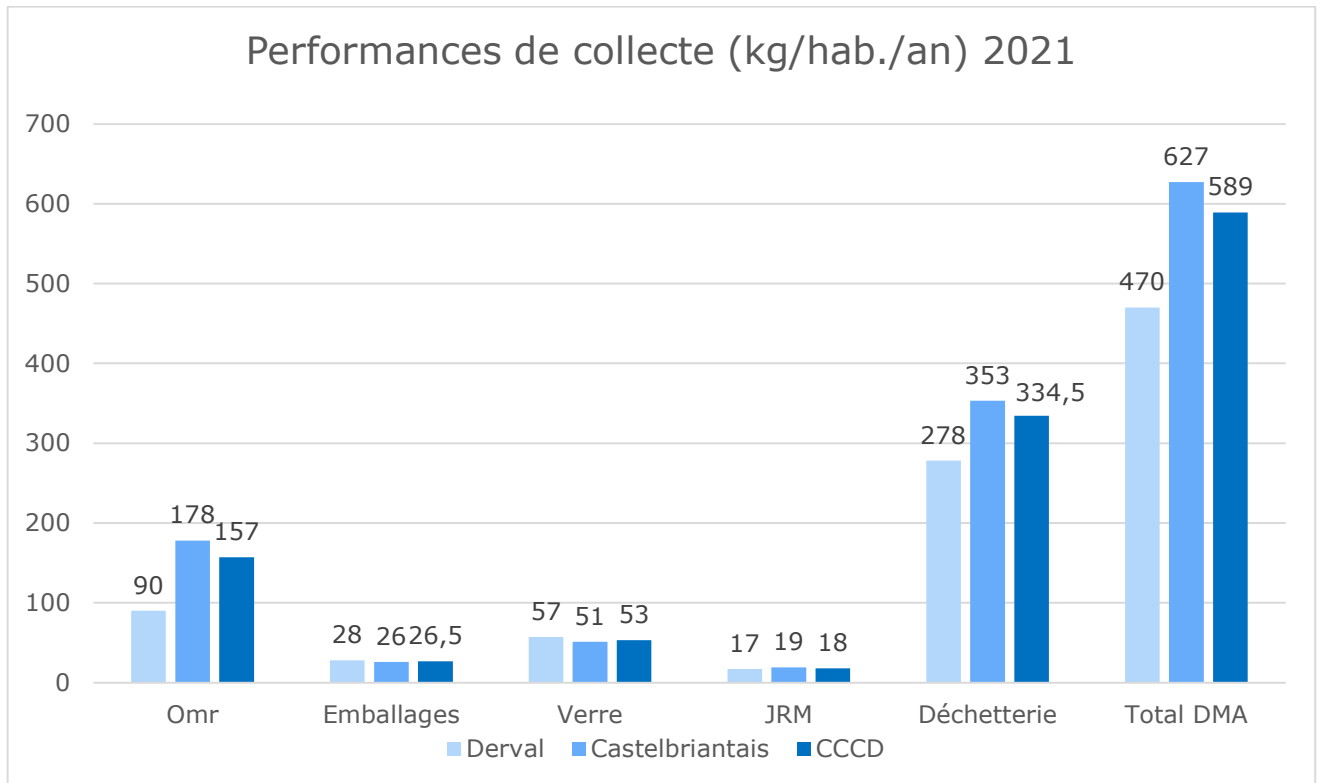
Tonnages	Derval	Castelbriantais	CCCD
OMr	986 t	5 966 t	6 952 t
Emballages	312 t	867 t	1 179 t
Verre	626 t	1 716 t	2 342 t
JRM PAV	188 t	624 t	812 t
Déchetteries	3 051 t	11 806 t	14 857 t
<b>Total</b>	<b>5 163 t</b>	<b>20 979 t</b>	<b>26 142 t</b>

En 2021, les DMA représentent plus de 26 000 tonnes chaque année sur le territoire.



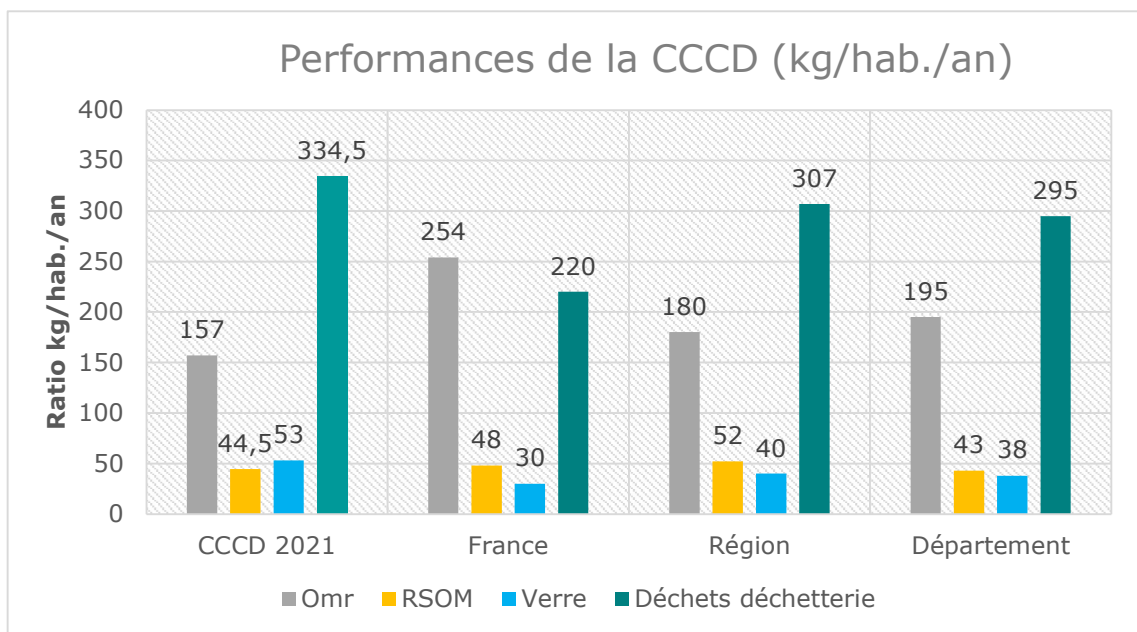
Les flux collectés en déchetteries représentent plus de la moitié de la production de DMA, ce qui est légèrement supérieure aux moyennes départementales et régionales.

La part des OMr est inférieure aux moyennes départementales, régionales et nationales.



Du fait d'une typologie de territoire légèrement différente avec une ville de plus de 12 000 habitants, la présence de 70 immeubles de 3 étages et plus comptant 1 000 logements sociaux, l'existence d'un pôle d'entreprises du bâtiment et une absence de contrôle d'accès aux déchetteries, le secteur du Castelbriantais a des performances inférieures à celles du secteur Derval.

Ainsi, les habitants du Castelbriantais produisent plus d'OMR que ceux du secteur de Derval et apportent en déchetteries 75 kg/hab. supplémentaires.



Au niveau de la CCCD, les performances de collecte des OMr sont bien meilleures qu'au niveau national. Cette observation est également valable à l'échelle départementale et régionale. Le passage à la collecte bimensuelle sur tout le territoire est un levier favorisant une réduction du gisement OMr.

Les performances de RSOM (recyclables secs des ordures ménagères = emballages et JRM) sont légèrement inférieures aux moyennes nationales et régionales.

Les flux de déchets des déchèteries sont actuellement supérieurs aux moyennes régionales, départementales et nationales. La réhabilitation du réseau des déchetteries avec mise en place du contrôle d'accès sera un levier de réduction des apports de déchets en déchetterie.

## 2.2.2/ Analyse détaillée par flux de déchets

*Tableau 2 : Evolution de la production d'OMR de la CCCD entre 2019 et 2021*

OMr	2019	2020	2021
Tonnage (t)	7 534	7 668	6952
Performance (kg/hab./an)	169.8	172.8	156.5

Une baisse du tonnage d'OMr et de la production par habitant est observée au cours des trois dernières années soit -7,9%.

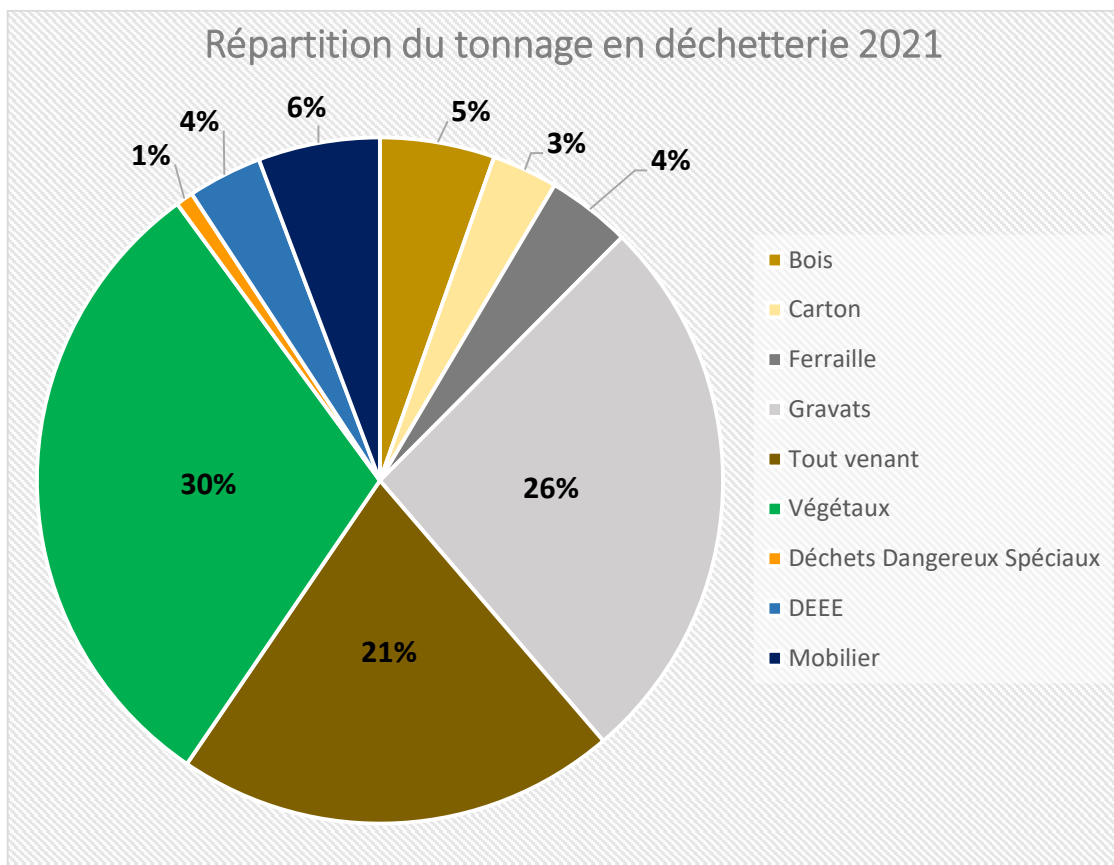
*Tableau 3 : Evolution de la production d'emballages de la CCCD entre 2019 et 2021*

Emballages	2019	2020	2021
Tonnage (t)	718	845	1179
Performance (kg/hab./an)	16	19	26.5

Les performances de collecte ont constamment évolué sur les 3 dernières années. Avec l'extension des consignes de tri en 2021, cette part a fortement augmenté (+65,6% entre 2019 et 2021).

*Tableau 4 : Evolution de la production de déchets de déchetterie de la CCCD entre 2019 et 2021*

Déchetterie	2019	2020	2021
Tonnage (t)	12679	12758	14857
Performance (kg/hab./an)	285.7	287.5	334.5



Les 3 principaux flux collectés en déchèteries sont les végétaux, les gravats et le tout-venant.

### 2.2.3/ Synthèse de l'évolution des DMA

*Tableau 5 : Evolution des performances de collectes de DMA entre 2019 et 2021 sur le territoire de la CCCD (kg/hab./an) comparée aux performances départementales et régionales*

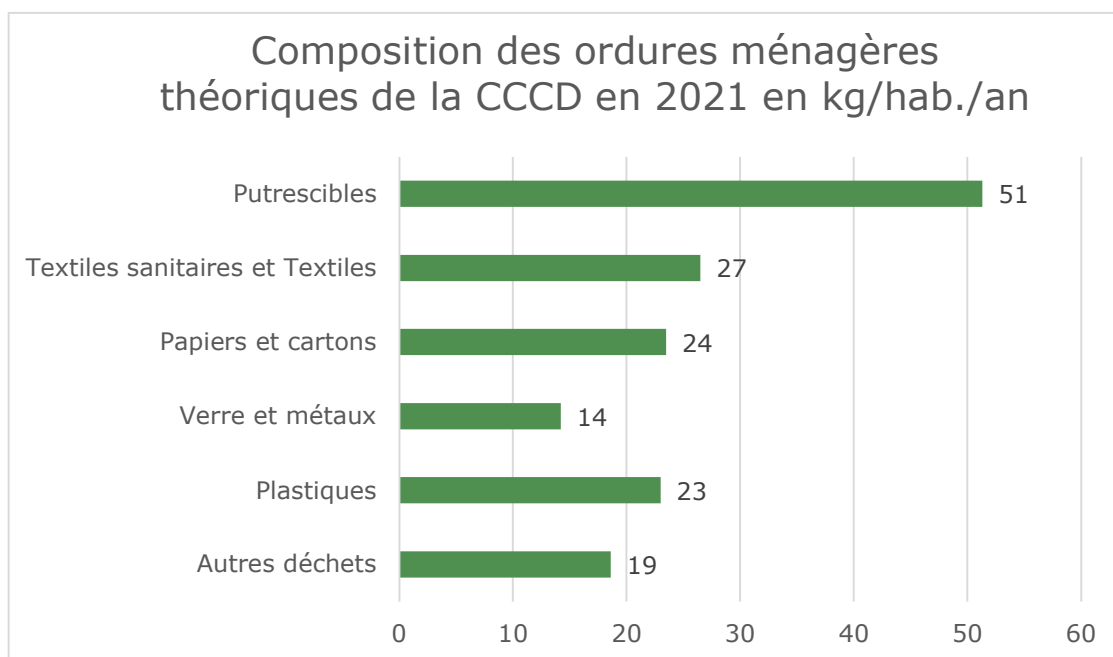
	CCCD			% évolution sur 3 ans	Département	Région
	2019	2020	2021			
<b>OMr</b>	170	173	156.5	<b>-7.9%</b>	185.4	168.9
<b>Emballages</b>	16	19	26.5	<b>65.6%</b>	51.2	56.5
<b>JRM</b>	18	18	18	<b>0%</b>		
<b>Verre</b>	49	51	53	<b>8.2%</b>	42	42.6
<b>Déchèteries</b>	285.7	287.5	334.5	<b>17%</b>	216	309.1

Les performances évoluent de manière positive avec une réduction des OMr et une augmentation pour les emballages collectés séparément (extension des consignes de tri mise en œuvre depuis janvier 2021). Les déchets de déchetterie augmentent.

### 3/ Analyse des gisements d'évitement de déchets

Compte-tenu qu'aucune caractérisation des OMr n'a été réalisée sur le secteur de Derval ou du Castelbriantais sur les 3 dernières années, l'analyse des gisements d'évitement a été réalisée à partir des données nationales.

Le **MODECOM** 2017 (mode de caractérisation des déchets ménagers et assimilés) permet de disposer d'un référentiel national actualisé. Les résultats nationaux ont été reportés à l'échelle de la CCCD de manière proportionnelle à la production d'OMR par habitant du territoire.



La part des déchets putrescibles est la plus importante dans la composition des OMr (32.6%).

La mise en place de l'extension des consignes de tri a déjà permis de réduire la présence d'emballages plastiques dans les OMr depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Ces données sont à relativiser car le territoire de la CCCD est plus performant que la moyenne nationale pour la production d'OMr par habitant.**

## **4/ État des lieux de la prévention des déchets**

La Communauté de Communes du Castelbriantais (CCC) et la Communauté de Communes du Secteur de Derval (CCSD) se sont engagées dans des démarches de prévention des déchets à travers :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets (PLPDMA) sur la période 2015-2020 pour la CCC.
- Un conventionnement avec l'ADEME en tant que Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) sur la période du 1<sup>er</sup> février 2016 au 30 janvier 2019 pour la CCSD.

L'analyse détaillée est présentée selon la grille d'évaluation de l'ADEME. La réalisation de ce bilan pour les 2 territoires, a pour objectif de contribuer à l'élaboration d'un nouveau PLPDMA à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant Derval (CCCD).

L'objectif de cette évaluation est d'identifier les points forts/faibles du PLPDMA, les acquis à conserver et les pistes de progrès à prendre en compte pour les inscrire dans le futur programme d'actions du nouveau PLPDMA. Les résultats de la mise en œuvre des actions sont évalués, ainsi que leur impact pour ce qui est de la réduction des tonnages pour les produits ou catégories de produits visés.

- La trame du questionnaire évaluatif reprend notamment les thématiques suivantes :
  - Le diagnostic et mise en œuvre du programme
    - La mise en œuvre et l'évaluation des actions prévues
  - La mobilisation des partenaires
  - L'efficacité du programme
  - L'efficience du programme
  - Suivi et évaluation et capacité d'adaptation du Programme
  - Bilan et recommandations.

### **4.1/ Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) du Castelbriantais**

#### **4.1.1/ Diagnostic et mise en œuvre du programme**

Le diagnostic du PLPDMA est établi sur la base des données des tonnages de 2010 à 2014, mais également des mesures déjà initiées par la collectivité, à savoir :

- Stop pub
- Formation et distribution de composteurs
- Guide de tri
- Collecte des papiers administratifs

Les éléments de diagnostic ne spécifient pas clairement les liens entre les mesures et les gisements d'évitement.

Les objectifs du PLPDMA à horizon 2020 sont de :

- **Réduire de 7% la production des ordures ménagères et assimilées (OMA)**, soit par rapport à 2014, une diminution globale de 673 tonnes et une diminution par habitant de l'ordre de 20 kg/an ;
- **Réduire la proportion du refus de tri** dans les bacs d'emballages recyclables en la ramenant en deçà de 15%, soit l'équivalent d'un gain d'un peu plus de 1% par an.

**Les actions ont été proposées dans chacune des 5 thématiques<sup>1</sup>** exigées par l'ADEME. Le programme d'actions comprenait des actions phares (le compostage, le stop pub...), dont l'impact sur la réduction des déchets est potentiellement élevé, mais également des actions plus ponctuelles ou ciblées dont l'impact est plus difficilement mesurable (sensibilisation des publics, opération témoin, ...).

Le programme d'actions proposait pour chacune des actions des objectifs généraux ou qualitatifs à atteindre sans fixer spécifiquement des objectifs quantitatifs. De plus, aucun indicateur d'actions n'a été proposé entraînant un suivi aléatoire des actions et rendant difficile de mesurer les impacts des actions.

Le programme d'action comprenait 17 actions structurées autour des 5 mesures stratégiques de l'ADEME.

*Figure 4 : Programme d'action*

Mesures		Actions	
1	Actions de sensibilisation	1	Intervention en milieu scolaire
		2	Sensibilisation des intervenants à domicile et d'associations
		3	Participation aux évènements
		4	Distribution du guide du tri
		5	Sensibilisation des usagers au cours de la collecte
2	Actions emblématiques	1	Promouvoir le compostage domestique et le lombricompostage
		2	Promouvoir le compostage partagé en pied d'immeuble
		3	Redynamiser l'action STOP PUB
		4	TEOM et part incitative
3	Actions éco-exemplaires	1	Prévention des déchets pour les collectivités
		2	Opération "Famille Témoin"
		3	Réduire les déchets des collectivités

<sup>1</sup> - 1. Sensibiliser les publics à la prévention des déchets - 2. Être éco-exemplaire dans les services de la collectivité - 3. Participer à des opérations nationales emblématiques (gaspillage alimentaire, gestion de proximité des biodéchets, stop pub...) - 4. Éviter la production de déchets (réparation, réemploi, couches lavables...) - 5. Accompagner les entreprises dans leur démarche de réduction des déchets ou limiter la production de déchets dangereux.

4	Actions d'évitement de production de déchets	1	Réutilisation, réemploi, écocyclerie
		2	Prévenir la production de déchets des consommateurs
		3	Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles
5	Actions de prévention qualitative et quantitative pour les déchets des entreprises	1	Sensibilisation des entreprises à la prévention des déchets
		2	"Entreprises Témoins"

#### 4.1.2/ L'efficacité du programme

Comme évoqué précédemment 2 objectifs ont été fixés dans le cadre du PLPDMA :

- **Réduire de 7% la production des OMA**, par rapport à 2014
- Passer la barre de **15% du taux de refus**.

Le taux d'évolution des OMA en kg/hab./an, a été en forte baisse durant la période du PLPDMA. Le ratio de production des OMA est passé de 291 kg/hab. en 2014 à 262 kg/hab. en 2019, soit une diminution des OMA de 29 kg/hab. sur cette période.

**L'objectif de réduction des OMA de – 7 % en kg/hab.** fixée par le PLPDMA sur les 5 années de mise en œuvre du programme est donc **atteint dès 2019**.

Concernant l'objectif du **seuil de 15% de taux de refus**, ce dernier est également atteint avec un taux de refus de 15% en 2019, mais avec une vigilance à apporter sachant que ce dernier est calculé à l'échelle de la CCCD.

#### 4.1.3/ L'efficacité du programme

Matrice Comptacoût 2018 validée et matrice 2019 et 2020 en cours de réalisation.

#### 4.1.4/ Suivi et évaluation et capacité d'adaptation du programme

Hormis le suivi des tonnages, de la qualité du tri et des actions de sensibilisation menées par les Ambassadeurs du Tri, il ne semble pas d'après les informations transmises que la collectivité ait mis en place un suivi spécifique des actions.

D'autre part, il n'y a pas eu d'ajustement du programme d'actions initial au regard de l'évolution de la mise en œuvre des actions.

## 4.2/ Programme d'actions du Territoire zéro déchet zéro Gaspillage du secteur de Derval

### 4.2.1/ Le diagnostic et mise en œuvre du programme

Le programme d'actions construit sur la base du territoire de l'ex-Communauté de Communes du secteur de Derval a été co-construit à travers la réalisation de 3 groupes de travail thématique :



Cette concertation a permis d'aboutir à un programme d'actions composé de 15 actions structurées en 16 axes, dont un axe 4 visant au développement des actions de prévention sur le territoire. Nous nous attacherons donc à analyser les actions développées dans le cadre des axes 4 :

- Axe 4.1 : Mise en place d'un programme local de prévention des déchets avec animation par un chargé de mission, compatible avec le programme national de prévention 2014-2020
- Axe 4.2 : Actions de prévention sur les déchets des administrations
- Axe 4.3 : Prévention des déchets des entreprises

Le programme d'actions initial proposait pour chacune des actions des objectifs à atteindre (qualitatifs et quantitatif) à horizon 3 ans ou plus qui ont été fixés au départ. Concernant les indicateurs, des indicateurs moyens et de résultats sont suivis, avec notamment des indicateurs de participation et de quantité de déchets évités qui sont proposés pour certaines actions, lorsque cela est possible. Ils permettent d'en mesurer l'impact. Les objectifs retenus pour les actions sont globalement pertinents et cohérents, ce qui constitue un réel point fort.

Figure 5 Programme d'actions du Territoire zéro déchets zéro Gaspillage

Axes	Sous-axes	Actions	Sous actions
<b>Axe 1 : Renseignement des indicateurs types associés à chaque projet dans SINOE</b>			
<b>Axe 2 : Mise en œuvre de Comptacoût</b>			
<b>Axe 3 : Rédaction et diffusion annuelle des rapports du Président</b>			
<b>Axe 4.1 : Mise en place d'un programme local de prévention des déchets avec animation par un chargé de mission, compatible avec le programme national de prévention 2014 - 2020</b>		Action 1 :	Stop pub
		Action 2 :	Promotion du compostage, du jardinage au naturel, réduction des biodéchets
			Fourniture de composteurs individuels en bois à prix réduit pour les particuliers
			Animation du réseau des guides composteurs
			Promotion du broyage
			Gaspillage alimentaire et compostage auprès des écoles
			Gaspillage alimentaire tout public
			Développement de l'opération compostage en direction des gros producteurs
	Action 3 :	Eco-exemplarité	Eco-exemplarité et tri sélectif
			Sensibilisation au tri sélectif : établissements scolaires
	Action 4 :	Consommation éco-responsable	

		Action 5 :	Réduction des textiles sanitaires / couches lavables	
		Action 6	Sensibilisation au réemploi et à la réparation	Recyclerie Repair Café et réseau des répar'acteurs Boîtes à lire Autres animations réemploi / réparation
<b>Axe 4.2 : Actions de prévention sur les déchets des administrations</b>		Action 1 :	Déploiement du compostage des déchets de restauration collective, avec l'appui du réseau des guides composteurs	
		Action 2 :	Proposition de gestion des biodéchets pour les EHPAD	
		Action 3 :	Mutualisation des bonnes pratiques	
<b>Axe 4.3 : Prévention des déchets des entreprises</b>				
<b>Axe 5 : Tarification incitative</b>				
<b>Axe 6 : Redevance spéciale</b>				
<b>Axe 7 : Mise en place du tri à la source des biodéchets</b>				
<b>Axe 8 : Collectes séparées</b>		Action 8.1 :	Extension consignes de tri	
		Action 8.2 :	Optimisation des collectes	
<b>Axe 9 : Déchetteries professionnelles</b>				
		Action 1 :	Réhabilitation de la déchetterie	

<b>Axe 10 : Valorisation des déchets</b>	Axe 10.1 : Valorisation matière des installations	Action 2 :	S'appuyer sur la recyclerie pour mieux trier et valoriser certaines catégories de métaux	
	Axe 10.2 : Valorisation énergétique des installations			
<b>Axe 11 : Ecologie Industrielle et Territoriale</b>				
<b>Axe 12 : Marchés publics et consommables</b>				
<b>Axe 13 : Filières REP</b>				
<b>Axe 14 : Promotion de l'économie sociale et solidaire</b>				
<b>Axe 15 : Proximité et autosuffisance</b>				
<b>Axe 16 : Autres actions</b>		Action 1 :	Modecom 2016	
		Action 2 :	Diagnostic flux des déchets des gros producteurs / dispositifs de collecte alternatifs / réseau d'acteurs de la prévention / Lutte contre les brûlis et les abandons/ Recensement et mise en œuvre de pratiques collaboratives	

#### 4.2.2/ La mise en œuvre et l'évaluation des actions prévues (zoom sur l'axe 4)

L'analyse des actions réalisées est effectuée sur la base du bilan TZDZG.

##### **Axe 4.1 – Action 1 : Stop pub**

Opération réalisée depuis 2012 avec l'élaboration d'un autocollant pérenne qui est disponible au siège et dans les mairies. En 2019, le taux d'équipement était de 30 %, l'objectif fixé de 30% en 2019 est ainsi atteint.

**Perspective** : Cette action est un succès avec un taux d'équipement atteignant l'objectif fixé d'équipement est supérieur aux données de référence. Il reste cependant encore des marges de progrès pour augmenter le taux d'équipement. En effet, des taux d'équipement de plus de 30 % sont constatés sur d'autres territoires. Il pourrait être envisagé de développer des points de distribution de proximité du stop pub sur le territoire (commerce de proximité, MDH, bibliothèques, etc.).

##### **Axe 4.1 – Action 2 : Promotion du compostage, du jardinage au naturel, réduction des biodéchets**

Cette action se décline en 6 sous-actions :

- **Fourniture de composteurs individuels en bois à prix réduit pour les particuliers**

L'objectif est le déploiement du compostage domestique (y compris des lombricomposteurs). Pour cela, la collectivité met à disposition des kits de compostage à prix réduit auprès des usagers, ces derniers sont distribués à la suite d'une formation dispensée par des guides composteurs. A noter que les différents indicateurs de suivi de l'action sont au vert.

**Perspective** : Avec un taux d'équipement de 14.4 % de foyers, il reste encore des marges de progrès pour mobiliser de nouveaux foyers à pratiquer le compostage sur le long terme. La typologie du logement composé principalement de logement individuels (plus de 90%) est un contexte très favorable au déploiement de cette action.

- **Animation du réseau des guides composteurs**

Le but de l'action est de développer un réseau de guides composteurs relais autonome de proximité auprès des habitants.

**Perspective** : Poursuivre la mobilisation des guides composteurs, dont les animations semblent être plébiscitées par les habitants, tout en s'assurant de maintenir des échanges suffisants entre les guides composteurs pour les accompagner au mieux dans leur mission.

- **Promotion du broyage**

Proposition d'opération de broyage sur la déchetterie de Lusanger, conjuguée avec une sensibilisation au paillage, au compostage, et au zéro-phyto. Au regard du nombre de participants aux opérations la population semble intéressée.

**Perspective** : Les tonnages de déchets verts collectés en déchèteries restent importants. Les actions engagées sont à pérenniser et intensifier. Il pourrait notamment être développé un service permanent de broyage des déchets verts par la mise en place d'un service de location/prêt de broyeurs.

- **Gaspillage alimentaire et compostage auprès des écoles**

Des actions de sensibilisation et de développement du compostage sont développées au sein d'établissements scolaires : actions de pesées, mise en place du compostage, sensibilisation au gaspillage alimentaire.

**Perspective :** La poursuite du travail collaboration avec les établissements est indispensable. Un travail pourrait être envisagé pour intégrer les démarches dans des projets pédagogiques.

- **Gaspillage alimentaire tout public**

L'enjeu de cette action est d'accompagner les habitants pour faciliter la lutte contre le gaspillage alimentaire à travers des animations permettant d'identifier les causes, de comprendre les conséquences et de proposer des alternatives.

**Perspective :** L'ensemble des étapes clés a été mis en œuvre de 2016 et 2019 permettant d'agir de manière complémentaire pour cibler un large public à travers les goûters zéro-déchets, les ateliers de cuisines anti-gaspillage ou encore la promotion des circuits courts et la conférence sur les plantes sauvages comestibles. Au vu des partenariats identifiés et partiellement concrétisés, cette action est à poursuivre.

- **Développement de l'opération compostage en direction des gros producteurs**

Cette action vise à proposer des solutions de tri à la source des biodéchets pour les gros producteurs tels que la restauration collective, les restaurants et artisans.

**Perspective :** Plusieurs temps de sensibilisation au compostage ont été réalisés et se sont concrétisés par l'installation de composteur. Cette action est tout de même à poursuivre au vu des contacts pris et des potentiels de concrétisation encore possibles.

#### **Axe 4.1 – Action 3 : Eco-exemplarité**

Cette action se décline en 2 sous-actions :

##### **Eco-exemplarité et tri-sélectif**

Cette action vise à encourager les collectivités du territoire à se montrer éco-exemplaires à travers le tri sélectif, les achats responsables, la réduction de papiers ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets.

**Perspective :** De nombreux acteurs sensibilisés, des outils de communications déployés et des équipements réutilisables mis à disposition, mais une action à poursuivre au vu du potentiel de mobilisation possible (partenariats encore non concrétisés et potentiels de réduction identifiés).

- Sensibilisation au tri sélectif : établissements scolaires

Cette action vise à étendre les pratiques auprès des établissements scolaires et accueils de loisirs dans l'amélioration du tri des papiers des administrations et du tri des emballages.

**Perspective :** L'ensemble des étapes clés de cette action a été réalisé entre 2017 et 2018. Cependant, cette action est à poursuivre au vu du potentiel de mise en œuvre possible avec les établissements scolaires.

#### **Axe 4.1 – Action 4 : Consommation éco-responsable**

La collectivité développe des actions de sensibilisation lors des semaines thématiques : Semaine Européenne de Réduction des Déchets, Semaine Européenne du Développement Durable, Semaine Bleue, etc. Le nombre de participants aux animations croît au fil des ans mais l'objectif fixé semble difficile à atteindre.

**Perspective** : La sensibilisation des publics est une action à mener en continu afin d'informer et de sensibiliser les habitants aux pratiques pauvres en déchets.

#### **Axe 4.1 – Action 5 : Réduction des textiles sanitaires / couches lavables**

L'objectif de cette action était de faire la promotion des couches lavables en alternative aux couches jetables auprès de la population à travers l'organisation d'une opération témoin et la mobilisation des familles associées en tant de relais de proximité via un groupe de réflexion « réduction des textiles sanitaires/couches lavables ».

**Perspective** : Bien qu'une dynamique de sensibilisation ait été réalisée lors de l'opération témoin, l'essaimage des pratiques auprès de nouveaux parents semble difficile à maintenir. En sus de la poursuite de la communication la mise en place de prêt de kits de changes lavables serait à réaliser. La collectivité pourrait également accompagner la mise en œuvre des couches lavables dans une crèche, si un établissement du territoire est motivé pour s'engager dans la démarche.

#### **Axe 4.1 – Action 6 : Sensibilisation au réemploi et à la réparation**

Cette action se décline en 4 sous-actions :

- **Recyclerie**

Dans l'objectif de sensibiliser au réemploi et à la réparation un partenariat avait été mis en place avec la recyclerie Transfor'Mée présente sur Chateaubriant, mais courant 2017 cette dernière a cessé son activité. Pour autant les agents de déchetteries poursuivent leur mission de sensibilisation au réemploi auprès des usagers en les orientant vers des structures de réemploi. Sur la déchetterie intercommunale à Chateaubriant, un partenariat a été mis en place avec la communauté Emmaüs.

**Perspective** : le développement du partenariat mériterait d'être élargi à l'ensemble du réseau des déchetteries.

- **Repair Café et réseau des répar'acteurs**

L'objectif de l'action était la création et pérennisation d'un Repair café à destination du grand public. Des Repair cafés sont régulièrement réalisés en partenariats avec de nombreux acteurs.

**Perspective** : De nombreux acteurs engagés dans le développement des Repair Café, mais une mobilisation des acteurs à maintenir et à accompagner (aides matériels, communication, etc.)

- **Boîtes à lire**

Développement d'un réseau de boîtes à lire sur le territoire ayant pour vocation de promouvoir le réemploi, mais également de développer l'accès à la culture en dehors des lieux habituels de lecture.

**Perspective** : Une action atteignant très largement les objectifs fixés à poursuivre.

- **Autres animations réemploi / réparation**

Dans le cadre de cette action des ateliers de réparation ou fabrication d'objets à partir de matériaux de secondes mains sont réalisés (mangeoires, réparation DEEE, boîte à lire, etc.). Au regard du nombre de participants, lors de ces actions, les usagers y portent un réel intérêt.

**Perspective** : La sensibilisation est une action à mener en continu afin de faire émerger de nouvelles pratiques. Des synergies pourraient être envisagées avec les Repair Café.

#### 4.2.3/ L'efficacité du programme

Matrice Comptacoût 2018 validée, matrice 2019 et 2020 en cours de réalisation.

#### 4.2.4/ Suivi et évaluation et capacité d'adaptation du Programme

A la lecture du rapport final, l'ensemble des documents examinés attestent bien la capacité d'adaptation du programme par la collectivité et la pertinence des moyens de suivi mis en œuvre, les fiches actions sont très détaillées et des ajustements ont été réalisés lorsque cela a été nécessaire.

### 4.3/ Analyse bilan et identification des points forts et faibles

Au travers leur programme d'actions les deux ex-territoires ont développé des actions de prévention, mais la mise en œuvre et le suivi de ces dernières se positionnent à des niveaux différents.

A noter également que depuis la fusion des actions communes sont engagées à l'échelle de la CCCD.

Les points forts et faibles des programmes sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

*Figure 6 : Bilan des points forts / faibles des programmes*

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il reste des marges de progrès importantes pour réduire des gisements des déchets.</li> <li>▪ Des outils de suivi à réaliser, voir à retravailler pour en faciliter l'exploitation</li> <li>▪ Les actions visant à développer l'éco-exemplarité ont été peu développées avec les communes, et avec les entreprises</li> <li>▪ Des partenariats à développer : des acteurs ont déjà été mobilisés, mais l'enjeu sera de mobiliser et de créer de nouveaux partenariats avec notamment les acteurs économiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une équipe projet dédiée et mobilisée sur le territoire de l'ex-CCSD</li> <li>▪ Un suivi et un reporting précis de la mise en œuvre du programme d'actions du TZGZD.</li> <li>▪ De nombreuses actions qui traduisent en succès (compostage, STOP PUB)</li> <li>▪ Des réunions régulières de commissions et des groupes de travail qui ont été ouverts aux partenaires extérieurs.</li> <li>▪ Les objectifs fixés dans le cadre du PLPDMA de l'ex-CCC</li> <li>▪ Efficacité du programme : une bonne adéquation entre les moyens engagés et les résultats obtenus.</li> </ul>

## **5/ Enjeux du PLPDMA**

Cette étape consiste à faire une analyse croisée des données du diagnostic afin d'identifier les objectifs stratégiques prioritaires et les actions envisageables à l'échelle du territoire. L'objectif de cette analyse est de passer d'une vision sectorielle à une vision transversale globale et mettant en exergue les éléments décisionnels pour construire le programme d'actions du futur PLPDMA.

### **5.1/ Gisements d'évitement et enjeux de prévention**

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'état des lieux selon une approche « déchets/produits » constituant les DMA. Cette analyse permet d'identifier et de mettre en avant les principaux enjeux en termes de réduction des déchets pour l'élaboration du PLPDMA.

Cette analyse est réalisée en se basant sur les données suivantes :

- Les caractéristiques et enjeux du territoire
- Les données de production et d'évolution des DMA
- L'identification des gisements d'évitement prioritaires
- Le bilan des actions de prévention déjà engagées

Figure 7 : Analyse des enjeux en termes de réduction des déchets selon un approche produits/déchets

Produits / déchets	Gisement Éléments de diagnostic	Enjeux pour l'élaboration du PLPDMA
<b>Les déchets verts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gisement important de déchets verts (101.6 kg/hab.)</b> collecté en déchetteries.</li> <li>• Un territoire propice aux actions liées à la matière organique avec un nombre important de logements individuels (88 % des logements).</li> <li>• Des actions déjà engagées par la CCCD pour réduire ce flux (promotion du broyage, compostage).</li> </ul>	<p>Réduire les déchets verts collectés par le <b>développement des pratiques de gestion de proximité des déchets verts et les autres alternatives visant leur réduction</b> (broyage, paillage...).</p> <p><b>Cibler</b> prioritairement <b>les communes avec un taux d'habitat individuel élevé.</b></p>
<b>Biodéchets des OMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un <b>gisement des biodéchets dans les OMR élevé (51 kg/hab. en 2021 sur la base MODECOM national)</b>, soit 33 % des OMR.</li> <li>✓ Le <b>gaspillage alimentaire</b> représente entre <b>32 et 48 kg/hab./an au niveau national</b></li> <li>• Le compostage domestique et le compostage partagé sont des actions engagées par les deux collectivités historiques, mais les marges de progrès semblent encore importantes.</li> <li>• Des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ont déjà été initiées dans les écoles sur les 2 territoires. La loi TEPCV, la loi AGECE et la loi EGALIM imposent aux collectivités territoriales d'engager des démarches de lutte contre le <b>gaspillage alimentaire dans les services de restauration</b> qu'ils gèrent.</li> </ul>	<p>Réduire la part des biodéchets collectés en mélange par le renforcement des actions déjà engagées : les <b>pratiques de compostage</b> (individuel et partagé) et la <b>lutte contre le gaspillage alimentaire</b> sur les différents publics.</p>
<b>Emballages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La part des <b>emballages (hors verre)</b> dans les OMR n'est pas connue sur le territoire.</li> <li>• Peu d'actions ont encore été engagées sur le territoire pour réduire les emballages avec les commerçants ou les consommateurs.</li> </ul>	<p><b>Réduire ces produits nécessite d'engager les ménages et les commerçants dans de nouvelles pratiques pauvres en déchets</b> (ex : vente en vrac).</p>
<b>Les papiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un gisement de <b>papiers triés</b> de 18 kg/hab., le gisement dans les OMR n'est pas connu.</li> <li>• <b>Imprimés Non Sollicités (INS)</b> : Le gisement dans les OMA n'est pas connu en 2019, ainsi que le taux en stop pub (15 % en 2014 au niveau national). Les collectivités ont engagé peu d'actions pour le moment visant à réduire les papiers de bureau en interne (éco-exemplarité) et vers les autres publics.</li> </ul>	<p>Développer <b>des actions d'éco-exemplarité visant à réduire les papiers de bureautique au sein de la collectivité et les communes membres.</b></p> <p><b>Continuer à développer la diffusion du stop pub</b> pour réduire les INS, notamment en développant des points de distribution de proximité.</p>

Produits / déchets	Gisement Éléments de diagnostic	Enjeux pour l'élaboration du PLPDMA
<b>Biens d'équipement</b> (Encombrants, Mobilier, DEEE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les biens d'équipement</b> pouvant être réutilisés comprennent 3 catégories de déchets pour <b>un gisement global de 100.4 kg/hab.</b> Une partie de ce gisement pourrait être réemployé.</li> <li>✓ <b>Les encombrants (69.5 kg/hab./an)</b> représentent 21 % des déchets apportés en déchetterie.</li> <li>✓ <b>Le mobilier et les DEEE</b> représentent respectivement <b>19,2</b> et <b>11,7 kg/hab./an</b> collectés en déchetteries.</li> </ul>	<p>Pour <b>augmenter la part des déchets réemployés en déchetteries</b>, il pourrait être envisagé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La création d'une recyclerie avec un accès aux gisements de déchets réemployables en déchetteries</li> </ul> <p>La collectivité pourra également communiquer après du public sur les initiatives du territoire.</p>
<b>Verre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le verre représente 53 kg/hab/an</b> ce qui est supérieur aux données départementales et régionales. La part résiduelle du verre dans les OMr n'est pas connue.</li> <li>• Il n'y a pas d'actions engagées sur le territoire visant la réduction du verre.</li> </ul>	<p>Il est difficile de réduire la production de verre localement sur le territoire car la seule alternative possible est le retour de la consigne.</p>
<b>Objets plastiques à usage unique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le gisement de cette catégorie de produit n'est pas connu.</li> <li>• A partir de 2021, 8 produits en plastiques à usage unique seront interdits (Directive européenne).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réduire ces produits nécessite d'engager les personnes dans de nouvelles pratiques.</b></li> <li>• <b>Continuer à développer l'usage de gobelets/vaisselle réutilisables</b> avec les organisateurs d'évènements.</li> </ul>
<b>Déchets inertes / gravats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les gravats</b> représentent <b>87.8 kg/hab.</b> (26.3 % des apports en déchetterie).</li> <li>• Aucune action de réduction des déchets n'a encore été engagée par la collectivité pour réduire ce gisement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une partie de ce gisement pourrait potentiellement être réutilisée en <b>valorisation directe.</b></li> </ul>
<b>TLC</b> (Textiles, Linges et Chaussures)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le gisement national mis sur le marché est estimé à 9 kg/hab./an.</li> <li>• La performance de collecte sur le territoire est de <b>3.42 kg/hab./an.</b></li> <li>• La loi TEPCV fixe comme objectif de développer le réemploi et la réutilisation, notamment des textiles.</li> </ul>	<p>Augmenter les performances de collecte et la part des textiles réemployés par l'accompagnement des communes à <b>développer de nouveaux points de collecte</b> et en communiquant spécifiquement sur ce flux auprès des habitants.</p>
<b>Déchets dangereux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les déchets dangereux</b> : le gisement apporté en déchetteries est estimé à <b>2.7 kg/hab./an.</b> Le gisement résiduel dans les déchetteries n'est pas connu. Les quantités sont faibles, cependant la nocivité de ces déchets est très importante.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La réduction de la nocivité des déchets passe par la <b>promotion d'alternatives et le développement de points de collecte.</b></li> </ul>
<b>Déchets des entreprises</b>	<p>Le gisement des déchets des entreprises n'est pas connu sur le territoire.</p> <p>Le MODECOM national en 2007 a indiqué que 22 % des OMA provenaient des entreprises qui sont collectées par le service public.</p>	<p>Un des enjeux serait de <b>mobiliser les entreprises</b> et les <b>amener à s'engager dans des démarches expérimentales</b> sur le territoire visant la réduction des déchets et la création de synergies entre les entreprises. Il s'agirait de faciliter</p>

Produits / déchets	Gisement Eléments de diagnostic	Enjeux pour l'élaboration du PLPDMA
	Peu d'actions de réduction des déchets ont été engagées avec les acteurs économiques.	leur mise en réseau, les sensibiliser aux opportunités économiques de s'engager dans cette démarche et diffuser et essayer les bonnes pratiques.

Cette analyse permet ainsi d'identifier les gisements qu'il paraît important de retenir en priorité et les principaux enjeux en termes de réduction des déchets pour l'élaboration du PLPDMA.

Figure 8 : Détermination des gisements d'évitement prioritaires et des enjeux de prévention

Gisements d'évitement	Eléments de diagnostic	Priorité	Enjeu prévention
<b>Déchets verts</b>	<b>Gisement important : 101.6 kg/hab./an (2021)</b> Territoire propice aux actions liées à la matière organique (88 % de logements individuels)	<b>1 - Fort</b>	Développement des pratiques de gestion de proximité et les autres alternatives visant leur réduction.
<b>Biodéchets des OMR</b>	<b>Gisement important : 51 kg/hab./an</b> Gaspillage alimentaire élevé au niveau national (32 à 48 kg/hab.), priorité nationale	<b>1 - Fort</b>	Renforcement des actions de gestion de proximité (compostage). Lutte contre le gaspillage alimentaire en ciblant différents publics.
<b>Emballages (hors verre)</b>	<b>Gisement : 26,5 kg/hab/an</b> Peu d'actions ont encore été engagés sur le territoire pour réduire les emballages	<b>1 - Fort</b>	Action d'éco-consommation : engager les ménages et les commerçants dans de nouvelles pratiques.
<b>Biens d'équipement</b> (Encombrants, Mobilier, DEEE)	<b>3 catégories de biens d'équipement</b> pouvant être réutilisés : encombrants (69.5 kg/hab.), le mobilier (19.2 kg/hab.) et les DEEE (11.7 kg/hab.). Des actions déjà engagées visant à développer le réemploi. Un partenariat avec Emmaüs est engagé pour favoriser le réemploi en déchetterie.	<b>1 - Fort</b>	Augmenter le réemploi en déchetteries : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutenir les projets du territoire et leur faciliter l'accès au gisement de déchets réemployables en déchetteries (un local de réemploi par déchetterie).</li> <li>▪ Accompagner le développement de l'action d'Emmaüs pour conforter un fonctionnement en recyclerie.</li> <li>▪ Communication et mise en réseau des acteurs.</li> </ul>
<b>Déchets de la CCCD et des communes</b>	La CCCD et les communes membres ont engagé peu d'actions visant la réduction des déchets en interne.	<b>2 - Moyen</b>	Développer l'éco-exemplarité nécessite une réflexion avec les services, un changement des pratiques et une implication des agents et élus.
<b>Objets à usage unique</b>	<b>Gisement global non connu</b>	<b>2- Moyen</b>	Réduire ces produits nécessite d'engager les ménages dans de nouvelles pratiques pauvres en déchets. Continuer à développer l'usage de gobelets/vaisselle réutilisable avec les organisateurs d'évènements. Identifier l'opportunité d'une crèche pilote pour l'emploi de couches lavables.

<b>Papiers</b>	<b>Gisement de papier : 18 kg/hab. dans les Points d'Apport Volontaire</b>	<b>2-Moyen</b>	Augmenter le taux d'équipement en Stop Pub (Développer les points de distribution de proximité). Développer des actions d'éco-exemplarité au sein de la CCCD.
<b>Inertes / gravats</b>	<b>Gisement de 87.8 kg/hab./an</b>	<b>2-Moyen</b>	Généraliser le contrôle d'accès sur les déchetteries. Développer le réemploi en direct des gravats.
<b>Déchets dangereux</b>	<b>Gisement apporté en déchèterie : 2,7 kg/hab./an</b> Fraction dans les OMr : inconnue	<b>2-Moyen</b>	Nocivité des déchets : sensibilisation aux alternatives et organisation de la collecte.
<b>Déchets des entreprises</b>	Peu d'actions de réduction des déchets ont été engagées avec les acteurs économiques	<b>2-Moyen</b>	Accompagner et sensibiliser les entreprises via notamment des démarches expérimentales.
<b>Textiles</b>	<b>Gisement mis sur le marché (9.2 kg/hab.)</b> Performance de collecte 3.4 kg/hab./an	<b>3-Faible</b>	Augmenter la part des textiles réemployés en développant de nouveaux points de collecte sur le territoire.
<b>Verre</b>	<b>Gisement moyen : 53 kg/hab./an dans la collecte sélective</b>	<b>3-Faible</b>	Difficile de réduire la production de verre localement (la seule alternative est le retour de la consigne).

## 5.2/ Analyse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces

La Matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) récapitule les atouts/faiblesses internes du projet, ainsi que les opportunités/menaces, externes, liées à son environnement territorial.

Cette analyse se base sur les éléments d'enseignement à retenir pour les différentes thématiques du diagnostic.

Figure 9 : Analyse AFOM

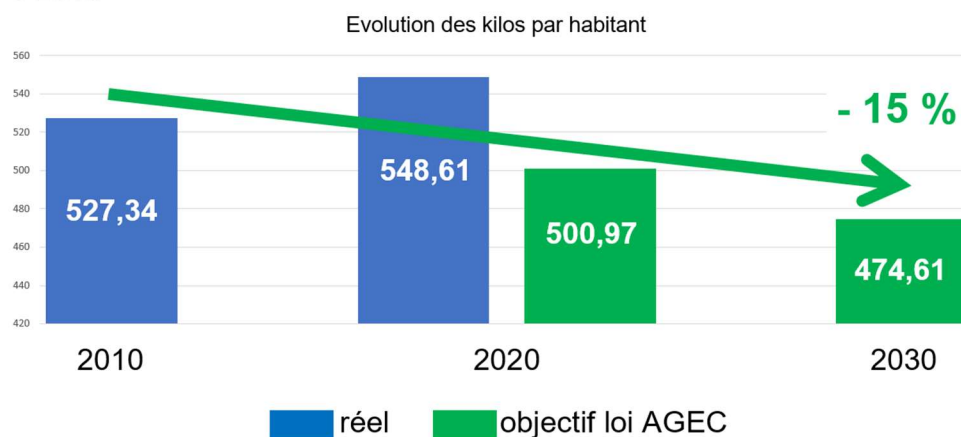
		Faiblesses
Facteurs internes		<p>Les actions visant l'éco-exemplarité ont encore peu été engagées.</p> <p>Des dépôts importants en déchetterie (334,5 kg/hab.) en augmentation de + 17 % sur les années 2019-2020-2021.</p> <p>Une absence de suivi des indicateurs du plan de prévention 2015-2020 mis en œuvre.</p>
	<p>La collectivité a déjà engagé un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et une labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG).</p> <p>L'évolution des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sur les années 2019-2020-2021 (+ 7,9 %) et l'augmentation de + 65,6 % des emballages collectés montrent une évolution vers des pratiques vertueuses de réduction des déchets.</p>	
Facteurs externes	Opportunités	Menaces
	<p>Des acteurs déjà mobilisés et potentiellement porteurs de projets sur plusieurs thématiques : le gaspillage alimentaire, le compostage, le réemploi...</p> <p>Des moyens à mutualiser pour le soutien des actions en faveur de l'économie circulaire.</p> <p>Un contexte législatif incitatif : LTEPCV, LAGEC, loi Garot, loi EGALIM, tri 5 flux...</p> <p>Un programme local de prévention unique pour le territoire.</p>	<p>Des changements importants des pratiques à réaliser dont la compréhension et l'acceptabilité peuvent être difficiles dans le contexte général d'augmentation des coûts de collecte et de traitement.</p>

## Chapitre 3 Objectif de réduction

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 a fixé un objectif de réduction de réduction de 15% les déchets ménagers et assimilés d'ici à 2030 par rapport à l'année 2010.

### Objectif fixé dans la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020

➔ Réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés d'ici à 2030 par rapport à 2010



Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2023-2028 s'inscrit donc dans la trajectoire qui permet d'atteindre cet objectif de réduction.

## Chapitre 4 Suivi et Gouvernance

### 6/ Organisation et gouvernance

Le suivi du programme sera effectué par la Commission Consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA constitué dans le cadre de la gouvernance et du suivi du Programme Local de Prévention des Déchets de la Communauté de Communes

Il se compose comme suit :

- Les membres de la commission « prévention et gestion des déchets de la Communauté de Communes,
- Deux agents du service de prévention et gestion des déchets de la Communautés de Communes,
- Les entreprises locales valorisant des déchets ménagers et assimilés,
- Les bailleurs sociaux,
- Les associations agréées « Espaces de Vie Sociale »,
- La communauté Emmaüs du Castelbriantais et de la Mayenne,
- Le conseil de développement,
- Le conseil citoyen du quartier de la Ville aux Roses,
- Le conseil des sages.

La commission se réunit annuellement pour suivre la mise en œuvre des actions du PLPDMA. Ce bilan sera l'occasion de présenter l'avancée des différentes actions entreprises, leurs impacts et les freins rencontrés. Les actions peuvent être ainsi adaptées, développées ou réorientées en fonction des réalités du terrain.

Son rôle :

- Valider la programmation annuelle
- Valider les rapports d'évaluation annuels / Proposer des ajustements et des propositions pour valoriser les actions mises en œuvre dans le programme.

### 7/ Suivi et évaluation

Pour chaque action, des outils de suivi seront utilisés pour évaluer la performance, les résultats et l'avancement du programme.

- Production d'un rapport pour chaque année du programme et d'un rapport final englobant les six ans du programme.
- Rédaction d'un état des dépenses chaque année et d'un état des dépenses réalisées pour les six années du programme.
- Identification et choix d'indicateurs pertinents pour effectuer le suivi.
- Une fiche de suivi et d'évaluation sera complétée au fur et à mesure et en fin de chaque année. Le modèle de fiche de suivi est présenté ci-après.

- Calendrier : afin d'ajuster le programme à la réalité, une analyse de l'écart entre l'échéancier prévisionnel et le calendrier d'avancement des actions sera effectuée chaque fin d'année du programme.

Un suivi des échéances du plan d'action sera également réalisé.

Un modèle de fiche de suivi de chaque action est présenté ci-après.

## AXE n°... :

## Action n°... «.....»

Action portée par	
Axe/Thématique du programme concerné	
Action	
Périmètre de l'action	
Cible de l'action	
Réalisation de l'action	<input type="checkbox"/> Action en cours le.../.../... <input type="checkbox"/> Action terminée le.../.../...

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

### OBJECTIFS DE L'ACTION

Objectifs qualitatifs : sur an(s) et plus

Objectifs quantitatifs : sur an(s) et plus

### MOYENS ALLOUES A L'ACTION

Moyens financiers :

Budget total €	Financier(s)	Part du budget total financé %	Montant €

Moyens humains :

Total des jours ETP alloués à l'action	Poste	Participation (en % du total des ETP)	Nombre de jours



## **PARTENAIRES ENGAGES SUR L'ACTION**

Partenaire	Type de structure (collectivité/autre acteur public/entreprise/as sociation)	Engagement concrétisé (oui/non)	Engagement concrétisé par (préciser : convention, programme d'actions, charte, contrat, prestation, etc.)

Description de chaque partenariat :

## **COMMUNICATION AUTOUR DE L'ACTION**

## **BILAN DE L'ACTION**

## **PERSPECTIVES POUR L'ACTION**

Poursuivie

Modifiée

Abandonnée

Autre

## **ANNEXE(S) DE LA FICHE**

## **Chapitre 5      Plan d'actions**

### **8/    Axe 1 : Réduction des déchets verts et des déchets alimentaires**

# AXE 1

## REDUCTION DES DECHETS VERTS ET DES DECHETS ALIMENTAIRES

### ACTION 1 : Sensibiliser les producteurs au gaspillage alimentaire



#### CONTEXTE

##### Gisement

- Ordures ménagères résiduelles

##### Cible

Producteurs de déchets alimentaires

##### Pilotes

- CCCD (SPGD)
- CMA

Les biodéchets représentent l'un des gisements les plus importants sur le territoire.

Sur le plan national, 20kg/hab./an de déchets alimentaires dont 7kg/hab./an de produits alimentaires encore emballés sont produits en moyenne au sein d'un foyer.

La restauration collective apparaît également comme un enjeu majeur du territoire avec 38 restaurants scolaires avec une moyenne de 85 repas servis par service.

Les producteurs professionnels tels que les métiers de bouche sont une cible prioritaire tant pour leur production de déchets que pour la valorisation de leur savoir-faire.



#### OBJECTIFS

- Réduire la quantité de déchets alimentaires non consommés et jetés.
- Favoriser les changements de comportement des consommateurs et des producteurs qui peuvent être à l'origine du gaspillage alimentaire.
- Accompagner les communes de la CCCD vers une mise en conformité avec le cadre réglementaire en vigueur concernant la restauration collective, le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets. Loi AGECE, et loi EGALIM.



#### ACTIONS OPERATIONNELLES

##### 1. GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE

###### Description de l'action

- Réalisation de diagnostics de gaspillage alimentaire et programme de sensibilisation des convives, des personnels et des élus pour une mise en conformité des restaurants scolaires avec la loi EGALIM et la loi AGECE.
- Accompagnement à la recherche de solutions de gestion autonome ou externe des biodéchets.
- Création d'un réseau de restaurants scolaires mobilisés contre le gaspillage pour partager les bonnes pratiques, informer sur les formations existantes et accompagner les acteurs dans la recherche de solutions (comment faire mon diagnostic et mettre en œuvre un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire, comment introduire des produits locaux et comment valoriser mes biodéchets).

**Partenaires :** Mairies, associations en charge de la restauration, réseau des guides composteurs, service Projet Alimentaire de Territoire de la CCCD.

##### 2. SENSIBILISATION AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE TOUT PUBLIC

**Cible :** Tout public

###### Description de l'action

Accompagner les habitants dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, les aider à identifier leur situation et leur proposer des clés pour agir et le réduire au quotidien. Identifier avec eux les causes, les conséquences et les alternatives au gaspillage.

- Ateliers de cuisine anti gaspillage.
- Stands de sensibilisation sur les foires et salons organisés sur le territoire.
- Poursuite de la création de tutoriels « anti gaspi ».
- Distribution de brochures et de conseils anti gaspillage (recettes).
- Ateliers vélo-smoothie anti gaspillage de fruits.

- Accompagnement à la recherche de solutions de gestion et de valorisation autonome des biodéchets

**Partenaires :** Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) du territoire, Producteurs locaux, Associations, Professionnels de l'alimentation, Réseau des guides composteurs de la CCCD.

### 3. EVALUATION GASPILLAGE ALIMENTAIRE DES METIERS DE BOUCHE

**Cible :** Artisans métiers de bouche du territoire

**Description de l'action :** Pilotage par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

- Accompagnement à l'identification des sources de gaspillage via un diagnostic.
- Réalisation d'un plan d'actions et de préconisations pour diminuer le gaspillage alimentaire.
- Valoriser les pratiques écoresponsables et diffuser les bonnes pratiques des artisans auprès des autres acteurs économiques du territoire.

**Partenaires :** Chambre des métiers et de l'artisanat



## INDICATEURS DE SUIVI

Actions opérationnelles	Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impacts
Gaspillage alimentaire en restauration collective	Nombre de restaurants collectifs concernés	Quantité de Gaspillage alimentaire Relevée
	Nombre de convives sensibilisés	
Sensibilisation tout public	Nombre d'ateliers et de tutos	Volume de biodéchets évité
	Nombre de participants	
Evaluation du gaspillage alimentaire auprès des artisans métiers de bouche	Nombre d'artisans inscrits au dispositif	Quantité de gaspillage alimentaire relevée



## CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions opérationnelles	Indicateurs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Communication
Gaspillage alimentaire en restauration collective	Réalisation	5 restaurants scolaires	5 restaurants scolaires	5 restaurants scolaires	5 restaurants scolaires	5 restaurants scolaires	5 restaurants scolaires	Affiches, réseaux sociaux de la CCCD, articles de presse, vidéos, articles dans les publications de la collectivité
		450 convives sensibilisés	450 convives sensibilisés	450 convives sensibilisés	450 convives sensibilisés	450 convives sensibilisés	450 convives sensibilisés	
	Impact	Quantité de gaspillage relevée	Quantité de gaspillage relevée	Quantité de gaspillage relevée	Quantité de gaspillage relevée	Quantité de gaspillage relevée	Quantité de gaspillage relevée	
Sensibilisation tout public	Réalisation	5 animations 2 tutos	5 animations 2 tutos	5 animations 2 tutos	5 animations 2 tutos	5 animations 2 tutos	5 animations 2 tutos	Affiches, réseaux sociaux de la CCCD, articles de presse, vidéos, articles dans les publications de la collectivité
	Impact	100	100	100	100	100	100	
Evaluation du gaspillage alimentaire auprès des artisans métiers de bouche	Réalisation							Réalisation d'un kit de communication à destination des professionnels (guide des bonnes pratiques)
	Impact	5 artisans	10 artisans	10 artisans	10 artisans	10 artisans	10 artisans	



## MOYENS

**Moyens humains** : un chargé de mission PLPDMA : 0,3 ETP.

**Points de vigilance** : sollicitation raisonnable des acteurs professionnels, réticence des personnels par manque de temps.

# AXE 1

## REDUCTION DES DECHETS VERTS ET DES DECHETS ALIMENTAIRES

### ACTION 2 : Gestion de proximité des biodéchets

#### Développer le compostage



### CONTEXTE

#### Gisement :

- Ordures ménagères résiduelles et déchets verts

#### Cible :

Producteurs de déchets alimentaires et de déchets verts

#### Pilotes :

- CCCD (SPGD)

**Le compostage permet de valoriser les déchets de cuisine et de jardin en un amendement organique : le compost. Plus de 30% des déchets contenus dans les ordures ménagères peuvent être compostés.**

**Depuis, 2012, 3 710 composteurs ont été distribués aux habitants du territoire au prix de 12€ (tarif réduit). Ceci représente un taux d'équipement de 19.5%. Le territoire comporte, sur la ville centre, de nombreux logements de type habitat vertical avec 70 immeubles de 3 étages et plus comptant 1 000 logements sociaux (HLM).**

**La généralisation du tri à la source des biodéchets doit se faire, compte tenu des caractéristiques du territoire, en adaptant les offres et les solutions de gestion de proximité des biodéchets.**



### OBJECTIFS

- Favoriser la gestion domestique des biodéchets de cuisine et de jardin par les habitants.
- Augmenter la valorisation matière en compostant la part fermentescible des OMr.
- Trier à la source la quantité de biodéchets présents dans les ordures ménagères résiduelles.
- Limiter l'apport et le transport des déchets verts en déchetterie.
- Passer à un taux d'équipement de 25%.
- Fédérer des relais de proximité pour pérenniser les actions en faveur du compostage, du broyage, du jardinage au naturel.



### ACTIONS OPERATIONNELLES

#### 1. COMPOSTAGE INDIVIDUEL

**Cible :** Habitants de zones pavillonnaires disposant d'un espace extérieur type jardin, scolaires du territoire.

#### Description de l'action

- Fourniture de kits pour faciliter la pratique du compostage.
- Organisation de sessions de distribution en collaboration avec le réseau des guides composteurs qui dispensera une formation à la pratique du compostage.
- Accompagnements et organisation d'évènements à la sensibilisation des habitants au compostage.
- Actions de valorisation et de promotion du compostage individuel.

**Partenaires :** Réseau des guides composteurs de la collectivité.

#### 2. COMPOSTAGE COLLECTIF

**Cible :** Tout public d'habitat collectif et de quartiers ou de centre-ville.

#### Description de l'action

Installations de sites de compostage collectif de quartiers et en pied d'immeubles.

#### Étapes de mise en œuvre :

- Présenter la démarche aux bailleurs sociaux et privés du territoire.
- Trouver des immeubles volontaires pour mettre en place des sites de compostage partagé.
- Visiter des sites existants (exemplarité).
- Identifier un porteur de projet sur le site d'implantation (habitants, syndic, gardien...) qui sera l'interlocuteur privilégié de la collectivité ainsi que des habitants.

- Choisir le lieu d'implantation des composteurs et définir le mode d'approvisionnement en structurant.
- Dimensionner les composteurs et préparer la signalétique.
- Démarrer l'action par une réunion d'information et assurer un suivi régulier.
- A l'issue de la première saison, réaliser une évaluation de l'action (satisfaction des participants, quantité de biodéchets traitée, dysfonctionnements, médiations et améliorations possibles).
- Distribution du compost aux habitants ayant participé à l'action.

**Partenaires** : Bailleurs sociaux, communes, réseau de référents de site et guides composteurs.

### 3. COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT

**Cible** : Établissements de Restauration collective.

**Description de l'action**

Installations de solution de compostage.

**Étapes de mise en œuvre** :

- Présenter la démarche aux communes et associations concernées.
- Choisir un mode de compostage.
- Déterminer l'emplacement du site de compostage.
- Sensibiliser les agents de restauration et les convives.
- Identifier et former un référent de site.
- Installer le matériel et la signalétique.
- Assurer un suivi régulier par la collectivité.

**Partenaires** : communes, associations en charge de la restauration, réseau des référents de site.

### 4. RÉSEAU DES GUIDES COMPOSTEURS ET DES RÉFÉRENTS DE SITE

**Cible** : Tout public

**Description de l'action** :

Les guides composteurs et les référents de site sont des relais bénévoles et des conseillers de proximité sur le compostage auprès des habitants et professionnels du territoire. Ils sont formés et mettent en avant leurs pratiques responsables de gestion des déchets et montrent leurs compétences et savoir-faire en matière de compostage.

**Principales thématiques abordées par le réseau** :

- Le compostage.
- Le broyage et le paillage.
- Le jardinage au naturel.
- Les pratiques de réduction des déchets.

**Ses missions** :

- Composter ses propres biodéchets.
- Sensibiliser son entourage et tous les publics (voisins, habitants de la collectivité, scolaires, associations, entreprises...) à l'intérêt du compostage et à la gestion de proximité des biodéchets de cuisine.
- Apporter des conseils sur la bonne pratique du compostage.
- Participer à différentes actions (intervenir à domicile, accompagner la collectivité lors des distributions de kits de compostage, participer aux manifestations telles que la bourse aux plantes ou les démonstrations de broyage, témoigner de ses pratiques en matière de réduction des déchets auprès des habitants).

L'animation du réseau sera assurée par la collectivité avec suivi et proposition de formations (GEPROX). Participation des guides composteurs et des référents de site aux réflexions sur les différentes actions mises en œuvre par la collectivité.

Partage des bonnes pratiques, possibilité de questionner le réseau pour résoudre un dysfonctionnement sur un site. Association du réseau aux réflexions menées sur le compostage et plus largement sur la réduction des déchets par la collectivité.

Participation au suivi des sites de compostage, aux animations de terrains.

**Partenaires** : Communes, élus, Associations de jardinage



## INDICATEURS DE SUIVI

Actions opérationnelles	Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impacts
Compostage individuel	Nombre de kits de compostage distribués	Tonnage de biodéchets évités
	Nombres d'actions de sensibilisation organisées	
Compostage collectif	Nombre de sites installés	Tonnage de biodéchets évités
	Nombre de suivis de sites	
Compostage en établissement	Nombre de sites installés	Tonnage de biodéchets évités
	Nombre de convives concernés	
Réseau des guides composteurs et des référents de site	Nombre de nouveaux membres dans le réseau	
	Nombre d'actions de terrain	



## CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions opérationnelles	Indicateurs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Communication
Compostage individuel	Réalisation	300 kits 10 actions	300 kits 10 actions	300 kits 10 actions	300 kits 10 actions	300 kits 10 actions	300 kits 10 actions	Banderole durable, réseaux sociaux de la collectivité, articles de presse, vidéos, articles dans les publications de la collectivité
	Impact (tonnage de biodéchets évités)	18 t biodéchets	18 t biodéchets	18 t biodéchets	18 t biodéchets	18 t biodéchets	18 t biodéchets	
Compostage collectif	Réalisation	4 sites	4 sites + suivi des 8 sites	+ 4 sites suivi des 12 sites	+ 4 sites suivi des 16 sites	+ 4 sites suivi des 20 sites	+ 4 sites suivi des 24 sites	Panneau d'information sur le site, réseaux sociaux de la collectivité, articles de presse, articles et vidéos dans les publications de la collectivité
	Impact (tonnage de biodéchets évités)	12 t	12 t	12 t	12 t	12 t	12 t	
Compostage en établissement	Réalisation	4 sites	4 sites	4 sites	4 sites	4 sites	4 sites	Panneau d'information sur le site, réseaux sociaux de la collectivité, articles de presse, articles et vidéos dans les publications de la collectivité
	Impact (tonnage de biodéchets évités)	1 t	1 t	1 t	1 t	1 t	1 t	
Réseau des guides composteurs et des référents de site	Réalisation	Recrutement des nouveaux membres + animation du réseau	Ajout des référents de site + animation du réseau	Animation du réseau + suivi des sites	Animation du réseau + suivi des sites	Animation du réseau + suivi des sites	Animation du réseau + suivi des sites	Affiches, flyers, réseaux sociaux de la collectivité, articles et vidéos dans les publications de la collectivité



## MOYENS

**Moyens humains :** un chargé de mission PLPDMA : 0.72 ETP.

**Budget alloué :**

- Composteurs (individuels, partagés et d'établissements) : 27 000 € HT / an.
- Formations : 1 500 € / an.

**Points de vigilance :**

- Respect des consignes de tri des biodéchets et des règles de compostage.
- Dégradation des sites, non adhésion des habitants, dysfonctionnements non signalés.
- Mouvements de personnel, changements de référents de sites de compostage collectifs ou en établissement
- Risque d'épuisement ou de démotivation des bénévoles du réseau des guides composteurs et des référents de site

# AXE 1

## RÉDUCTION DES DÉCHETS VERTS ET DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

### ACTION 3 : Gestion de proximité des biodéchets /

#### Promouvoir les pratiques de jardinage sans production de déchets



### CONTEXTE

#### Gisement :

- Déchets verts

#### Cible :

- Producteurs de déchets alimentaires et de déchets verts

#### Pilotes :

- CCCD (SPGD)

La quantité de déchets verts collectés en déchetterie continue d'augmenter sur le territoire (+9,06% de 2020 à 2021).

Afin de développer la gestion à la source des biodéchets, la sensibilisation au jardinage au naturel est un prérequis indispensable.

La démarche de prévention des déchets verts de la collectivité se basera sur le message : « le jardin ne produit pas de déchets, il est au contraire plein de ressources ».



### OBJECTIFS

- Favoriser la gestion domestique des déchets de jardin par les habitants (compostage, paillage, broyage).
- Sensibiliser les usagers aux techniques de jardinage au naturel.
- Proposer une alternative au brûlage des déchets verts et à l'utilisation des produits phytosanitaires (produits dangereux).
- Limiter l'apport de déchets verts en déchetterie.
- Favoriser le changement de comportement des habitants en matière de gestion des déchets verts.



### OPERATIONS

#### 1. Broyage, sensibilisation et opérations de proximité

**Cible :** Habitants producteurs de déchets verts à broyer.

#### Description de l'action

- Organisation de demi-journées de broyage en déchetterie, dans les quartiers ou dans les communes. Les habitants apportent leurs tailles et branchages et repartent avec du broyat. La collectivité se charge de fournir gratuitement le matériel, le personnel et l'accompagnement (réseau des guides composteurs).
- Les guides composteurs conseillent les habitants sur le matériel de broyage, sur l'usage du broyat soit en structurant pour le compost soit en paillage sur le jardin.

**Partenaires :** Réseau des guides composteurs de la collectivité, services techniques des mairies.

#### 2. Sensibilisation au paillage

**Cible :** Habitants producteurs de déchets de jardin.

#### Description de l'action

- Stands, ateliers de démonstration de l'utilisation du paillage.
- Inciter les habitants à couvrir le sol, avec des paillis issus de leur jardin, au pied des végétaux plantés. Présenter les avantages : limiter l'apport d'eau au jardin, limiter les herbes indésirables et nourrir le sol.

- Donner à montrer les différents types de déchets verts du jardin qui peuvent être réutilisés en paillage (tontes de pelouse, feuilles mortes, petits branchages, broyat, fougères, etc...). Conseiller sur la quantité et la qualité des paillages et sur son utilité pour préserver la biodiversité.
- Conseils pour gérer in situ les déchets de son jardin afin d'améliorer son sol et ses cultures.

**Partenaires :** Réseau des guides composteurs, communes pratiquant le paillage.

### 3. Le mois sans tondre

**Cible :** Habitants producteurs de tonte, Communes en gestion différenciée.

#### Description de l'action

- Organisation d'une opération « un mois sans tondeuse » au printemps (mai ou juin).
- Les habitants s'inscrivent et bénéficient d'ateliers pour les accompagner pendant tout le mois avec des conseils et techniques pour préserver la biodiversité dans leur jardin et pour espacer les tontes en saison de pousse (paillage, mulching, compostage, hauteur de tonte, création d'espaces sans tonte). Présentation des avantages comme éviter les trajets vers la déchetterie.
- Créer des zones de « non tonte » avec les collectivités ou sur les sites de jardin des associations pour en faire des sites exemplaires de démonstration.

**Partenaires :** Association de jardinage, Communes et collectivités, Réseau des guides composteurs.

### 4. Sensibilisation aux techniques de jardinage au naturel

**Cible :** Habitants de pavillons avec jardins, scolaires.

#### Description de l'action

- Ateliers de démonstration d'alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires (purins de plantes).
- Ateliers de préservation de la biodiversité (hôtels à insectes, nichoirs en récupération).
- Ateliers tonte mulching, paillage, compostage, démonstrations de haies sèches, conseils sur des essences moins génératrices de déchets verts liés aux tailles, techniques de désherbage naturel.
- Valorisation des sites communaux ou associatifs qui pratiquent le jardinage au naturel.
- Accompagnement des écoles dans des projets d'installation de jardins au naturel.

**Partenaires :** Associations de jardinage, jardins familiaux, réseau des guides composteurs.



## INDICATEURS DE SUIVI

Actions opérationnelles	Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impacts
Opérations de broyage	Nombre d'opérations	Volume de déchets verts broyés
	Nombres de participants	Volume de broyat produit
Sensibilisation au paillage	Nombre de stands ou d'ateliers	
Le mois sans tondre	Nombre de participants	Volume de tonte évitée
Sensibilisation aux techniques de jardinage au naturel	Nombre d'actions	Evolution du tonnage de déchets verts en déchetterie



## CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions opérationnelles	Indicateurs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Communication
Opération de broyage	Réalisation	6 à 8 opérations	6 à 8 opérations	6 à 8 opérations 10 participants 30 tonnes de déchets évités 10 tonnes de broyat	6 à 8 opérations 10 participants 30 tonnes de déchets évités 10 tonnes de broyat	6 à 8 opérations 10 participants 30 tonnes de déchets évités 10 tonnes de broyat	6 à 8 opérations 10 participants 30 tonnes de déchets évités 10 tonnes de broyat	Banderole durable (avec date interchangeable), affiches, réseaux sociaux de la CCCD, articles de presse, vidéos, articles dans les publications de la collectivité
		10 participants	10 participants	10 participants	10 participants	10 participants	10 participants	
	Impact	30 tonnes de déchets évités	30 tonnes de déchets évités	30 tonnes de déchets évités	30 tonnes de déchets évités	30 tonnes de déchets évités	30 tonnes de déchets évités	
		10 tonnes de broyat	10 tonnes de broyat	10 tonnes de broyat	10 tonnes de broyat	10 tonnes de broyat	10 tonnes de broyat	
Sensibilisation au paillage	Réalisation	4 actions	4 actions	4 actions	4 actions	4 actions	4 actions	Kakémono, affiches, brochures, réseaux sociaux de la CCCD, articles de presse, vidéos, articles dans les publications de la collectivité
Le mois sans tondre	Réalisation	20	30	40	50	60	70	Panneau sur les sites de démonstration. Affiches, réseaux sociaux de la collectivité, article de presse, articles et vidéos dans les publications de la collectivité
Sensibilisation aux techniques de jardinage au naturel	Réalisation	4 actions	4 actions	4 actions	4 actions	4 actions	4 actions	Affiches, flyers ; réseaux sociaux de la collectivité, article de presse, articles et vidéos dans les publications de la collectivité
	Impact							



## MOYENS

### Moyens humains :

- Un chargé de mission PLPDMA : 0.25 ETP.

### Budget alloué :

- Matériels de démonstration : 500 € / an.
- Location broyeur à végétaux : 3 000 € / an.

### Points de vigilance :

- Relais des communes indispensable pour un portage local.
- S'appuyer sur les réseaux associatifs pour relayer l'information (maison de quartier, asso de jardiniers, asso de quartier).

**9/ Axe 2 : Allongement de la durée de vie des produits et des biens**

## AXE 2

# ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS ET BIENS

## ACTION 4 : Poursuivre le déploiement et la promotion du réemploi, de la réparation et du don



### CONTEXTE

#### Gisement :

- Encombrants, DEEE, DEA

#### Cible :

- Habitants, producteurs de biens et objets d'équipement réemployables

#### Pilotes :

- CCCD (SPGD)

Les activités de don, de réparation, de réemploi permettent d'allonger la durée d'usage des produits et, de ce fait, de réduire leur empreinte environnementale.

En partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, des opérations de développement du label Répar'Acteurs ont été initiées depuis 2019.

Plusieurs initiatives locales ont vu le jour ces dernières années afin de développer des lieux de partages de type « repair'café ».



### OBJECTIFS

- Informer et sensibiliser les habitants au réemploi, à la réparation, à la réutilisation et au don.
- Encourager les habitants à réparer leurs objets par eux-mêmes ou par le biais de professionnels ou d'associations.
- Valoriser les savoirs faire de réparation.
- Informer les habitants sur l'importance de l'entretien des objets et sur l'achat de produits durables.
- Sensibiliser les usagers sur les pratiques collaboratives de don, location, prêts de biens et produits.
- Limiter les apports en déchetterie de déchets réemployables.



### OPÉRATIONS

#### 1. RESEAU DES REPAR'ACTEURS DU TERRITOIRE CHATEAUBRIANT DERVAL

**Cible :** Tout public.

#### Description de l'action

- Conception et diffusion d'un annuaire des artisans répar'acteurs locaux proposant un service de réparation, de valorisation ou de réutilisation de matériaux ou d'objets usagés afin de les transformer en matériaux ou objets de qualité ou d'utilité supérieure.
- Le label Réparateurs permet aux artisans de se positionner en tant qu'acteur du développement durable et de l'économie circulaire. Il s'adresse aux artisans proposant des services de réparation en couture, cordonnerie, restauration de meubles, vélos, motoculteurs, électroménager, électronique, informatique...
- Maintien et mise à jour régulière par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les nouveaux artisans seront sollicités et intégrés à l'annuaire.
- Les artisans sont répartis en trois catégories : équipement de la maison, équipement de la personne et équipements extérieurs pour donner une meilleure visibilité. Diffusion de l'annuaire dans les publications de la CCCD, sur les stands d'animation et chez les artisans.
- Organisation de journées de la réparation en collaboration avec les artisans adhérents du label Répar'acteurs pour informer, conseiller les habitants sur les solutions de réparation locales et sur des astuces pour entretenir leurs objets ou leurs équipements du quotidien et sur l'achat de produits durables. Les artisans viendront présenter aux habitants leur activité et leur savoir-faire.

- Cet évènement sera l'occasion pour les habitants d'obtenir les clés pour se questionner lors de l'achat d'un objet sur les possibilités de réparation et la disponibilité des pièces de rechange.
- Ces journées pourront être proposées pendant la semaine européenne de réduction des déchets ou lors d'évènements organisés par la CCCD ou la CMA.

**Partenaires** : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Réseau des artisans Répar'acteurs.

## **2. ACCOMPAGNER LES INITIATIVES DES ACTEURS LOCAUX AYANT DES ACTIVITES DE REPARATION, REEMPLOI ET REUTILISATION**

**Cible** : Tout public.

### **Description de l'action**

- Inciter les habitants à recourir aux solutions de réemploi et de réparation proposées au quotidien par les acteurs locaux sur le territoire : recycleries associatives, repair cafés, friperies associatives, acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- Promouvoir les actions de type « réparer soi-même », les partages de savoir-faire.
- Associer les acteurs locaux (ateliers de réparation, repair cafés, associations, recycleries...) aux évènements organisés par la CCCD sur le thème du réemploi, de la réparation et de la réutilisation.

### **Partenaires**

Centre socio-culturel intercommunal, associations locales.

## **3. ACCOMPAGNER LES INITIATIVES EN MATIERE D'ECONOMIE COLLABORATIVE**

**Cible** : Tout public

### **Description de l'action**

- Bourse aux plantes « Plant & Vous » organisée deux fois par an par le réseau des guides composteur du territoire. Espace d'échange et de troc gratuit de plantes, boutures, arbustes, graines, objets liés au jardinage pendant une matinée.
- Participation du réseau des guides composteurs aux bourses aux plantes organisées par des associations sur le territoire pour promouvoir le jardinage au naturel, le compostage, le paillage, la grainothèque.
- Grainothèques : espaces d'échange collaboratif de graines et semences dans les médiathèques du réseau (une par bassin de médiathèques). Alimentation par le réseau des guides composteurs et par les habitants. Chacun est libre de déposer ou de prendre des sachets de graines produites localement de plantes potagères, fruitières, des fleurs ou aromatiques.
- Espaces de don : favoriser la mise en œuvre de zones de gratuité, de don. Organisation de zones de dons éphémères pour inciter les habitants à en installer dans leurs communes, locaux administratifs ou associatifs.
- Organisation de trocs décorations de Noël dans les déchetteries et médiathèques du territoire pour inciter les habitants à un mode collaboratif et alternatif de consommation.
- Vide dressing : organisation de journées de dons de vêtements dans les déchetteries du territoire deux fois par an. En partenariat avec les friperies associatives du territoire, inciter les habitants à faire du tri dans leurs armoires pour les donner aux associations en faveur du réemploi. Les habitants sont invités à trier les vêtements en bon état pour les friperies et ceux qui seront destinés au recyclage et à les donner plutôt qu'à les jeter en déchetterie. Les bénévoles des friperies sont présents dans les déchetteries pour présenter leur activité, faire un tri des dons et inciter les habitants à venir acheter des vêtements d'occasion dans les friperies.

**Partenaires** : Associations, réseau des guides composteurs, services de la CCCD.



## INDICATEURS DE SUIVI

Actions opérationnelles	Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impacts
Réseau des Répar'acteurs du Territoire Châteaubriant Derval	Nombre d'annuaires distribués	Evolution du tonnage de tout venant, de mobilier et de DEEE
	Nombres de participants aux journées de la réparation	
Accompagner les initiatives des acteurs locaux ayant des activités de réparation, réemploi et réutilisation	Nombre d'acteurs engagés	Evolution du tonnage de tout venant, de mobilier et de DEEE
	Nombre d'animations	
Accompagner les initiatives en matière d'économie collaborative	Nombre d'animations	Evolution du tonnage de tout venant, de mobilier et de DEEE



## CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions opérationnelles	Indicateurs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Communication
Réseau des Répar'acteurs du Territoire Châteaubriant Derval	Réalisation	50	50	50	50	50	50	Conception et diffusion de la mise à jour de l'annuaire des Répar'acteurs, affiches, flyers, réseaux sociaux de la CCCD et de la CMA, articles de presse, vidéos, articles dans les publications de la CCCD et de la CMA
		60 participants	60 participants	60 participants	60 participants	60 participants	60 participants	
	Impact							
Accompagner les initiatives des acteurs locaux ayant des activités de réparation, réemploi et réutilisation	Réalisation	2	2	2	2	2	2	Kakémono, affiches, brochures, réseaux sociaux de la CCCD, articles de presse, vidéos, articles dans les publications de la collectivité
		2	2	2	2	2	2	
	Impact							
Accompagner les initiatives en matière d'économie collaborative	Réalisation	4 actions	4 actions	4 actions	4 actions	4 actions	4 actions	Affiches, flyers, réseaux sociaux de la collectivité, article de presse, articles et vidéos dans les publications de la collectivité
	Impact							



## MOYENS

### Moyens humains :

- Un chargé de mission PLPDMA : 0.17 ETP.

### Points de vigilance :

- Trouver des lieux d'action propices à la fréquentation des habitants.
- 
- Fragilité de certaines actions en raison du fonctionnement sur la base du bénévolat.

## AXE 2

# ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS ET BIENS

## ACTION 5 : Développer un espace de réemploi et de réutilisation en déchetterie



### CONTEXTE

#### Gisement :

- Encombrants, DEEE, DEA

#### Cible :

- Habitants, producteurs de biens et objets d'équipement réemployables

#### Pilotes :

- CCCD (SPGD)

**Selon l'Ademe, un quart des déchets produits par habitant serait réemployable. Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent ainsi au développement d'une économie circulaire.**

**Les habitants de la CCCD peuvent accéder à 5 déchetteries. L'une d'elles est équipée d'un espace de réemploi grâce à une convention avec l'association Emmaüs de la Mayenne et du Castelbriantais.**

**Le déploiement, sur l'ensemble des déchetteries, d'espaces dédiés au réemploi faciliterait grandement le tri et la réutilisation de nombreux objets.**

**Ce type de lieu participe à la sensibilisation des usagers au gaspillage quotidien.**



### OBJECTIFS

- Informer et sensibiliser les habitants au réemploi, à la réparation, à la réutilisation et au don.
- Donner aux habitants une solution de proximité pour la valorisation de leurs objets et biens en déchetterie.
- Valoriser les actions des structures de l'économie sociale et solidaire du territoire.
- Limiter le volume du tout venant en déchetterie.
- Favoriser l'allongement de la durée de vie des objets et équipements.



### OPERATIONS

#### 1. OPTIMISER LE REEMPLOI EN DECHETTERIE

**Cible :** Tous publics usagers des déchetteries.

#### Description de l'action

- Création d'un espace durable de réemploi sur les déchetteries non équipées en partenariat avec les structures de l'économie sociale et solidaire du territoire qui ont pour activité le réemploi (recyclerie, associations).
- Donner la possibilité aux habitants de donner les biens et objets qui peuvent être réemployés et réutilisés localement.
- Installation et aménagement d'espaces de réemploi dans les déchetteries.
- Conventionnement avec les structures du réemploi.
- Communication sur les objets acceptés, sur les actions de la structure de réemploi et sur ses horaires d'ouverture pour inciter les habitants à aller faire leurs achats de seconde main directement.
- Animation de l'espace de réemploi, collecte de catégories d'objets en fonction des matériaux, des saisons et des événements, sensibilisation des usagers de la déchetterie à son utilisation.

**Partenaires :** Structures locales du réemploi.

## 2. Formation des agents valoristes

**Cible :** Agents de déchetterie

### Description

- Former en interne ou en externe les agents de déchetterie déjà en poste pour optimiser la collecte de matériaux de réemploi et pour animer l'espace de réemploi présent dans les déchetteries.
- Formation au tri, à la valorisation et à la collecte d'objets destinés au réemploi. Donner aux agents les clés et arguments pour informer les usagers et les sensibiliser aux enjeux du réemploi.
- Favoriser le travail en réseaux avec les acteurs de la prévention des déchets et augmenter les performances de valorisation des déchets sur le territoire.
- Estimer et évaluer le potentiel de réemploi des objets apportés en déchetterie et orienter les usagers vers la répartition de chaque catégorie de déchets afin qu'ils soient déposés dans les bennes appropriées.
- Formation continue et actualisation chaque année à l'occasion de rencontres des agents. Écoute et prise en compte de leurs suggestions d'amélioration de l'action.

**Partenaires :** Structures locales du réemploi

## INDICATEURS DE SUIVI



Actions opérationnelles	Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impacts
Optimiser le réemploi en déchetterie	Nombre d'espaces aménagés	Evolution du tonnage de tout venant, de mobilier et de DEEE collectés en déchetterie
	Nombre d'animations	
Formation des agents valoristes	Nombre d'agents formés	Evolution du tonnage de tout venant, de mobilier et de DEEE collectés en déchetterie
	Nombre de rencontres des agents	



## CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions opérationnelles	Indicateurs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Communication
Optimiser le réemploi en déchetterie	Réalisation		1	1	1			Panneaux d'information en déchetterie, affiches, flyers, réseaux sociaux de la CCCD et de la CMA, articles de presse, vidéos, articles dans les publications de la CCCD et de la CMA
	Impact	2	2	2	2	2	2	
Formation des agents valoristes	Réalisation	5		2		2		Articles de presse et dans les publications de la CCCD
	Impact	1	1	1	1	1	1	



## MOYENS

### Moyens humains :

- Un chargé de mission PLPDMA : 0.15 ETP.
- Agents de déchetterie sur les espaces de réemploi.

### Budget alloué :

- Aménagement ou conteneur maritime pour 2 déchetteries : 10 000 € HT.

### Points de vigilance :

- Sécurisation de l'espace de réemploi.
- Le tri, le rangement et le nettoyage de l'espace de réemploi sera à prendre en compte dans les missions des agents.
- Garantir un espace attrayant pour les usagers.

**10/ Axe 3 : Bonnes pratiques de réduction des déchets**



#### CONTEXTE

##### Gisement :

- Ordures ménagères résiduelles, Emballages recyclables, Déchets verts

##### Cible :

- Habitants et entreprises

##### Pilotes :

- CCCD (SPGD)

La CCCD souhaite accompagner des groupes de foyers et des entreprises qui testent des gestes pour témoigner sur la réduction des déchets.

Ces volontaires démontrent qu'en adoptant des gestes de prévention qui peuvent devenir rapidement des automatismes, ils vont pouvoir significativement réduire leurs déchets.

Que du bon sens et des mesures simples à appliquer !



#### OBJECTIFS

- Evaluer la production de déchets des participants.
- Mettre en valeur les foyers « écocitoyens ».
- Mobiliser des habitants et entreprises sur la thématique de réduction des déchets pour qu'ils deviennent des relais de proximité et véhiculer des messages de prévention des déchets.
- Informer les habitants sur les gestes de prévention des déchets : consommation responsable, réemploi, gestion des biodéchets, gaspillage alimentaire, gestion des déchets, recyclage, consommation collaborative, gestion des textiles.



#### ACTIONS OPERATIONNELLES

##### 1. OPERATION FOYER ZERO DECHET

**Cible** : Les foyers du territoire

##### Description de l'action

- Campagne de mobilisation des foyers témoins, présentation de l'opération, signature d'une charte d'engagement et fourniture d'un kit pour faciliter la mise en œuvre des écocgestes et de matériel pour faire les pesées.
- A chaque étape, les foyers seront accompagnés par les agents du service prévention des déchets. Évaluation du volume de déchets produit par chaque foyer : biodéchets, emballages, déchets résiduels.
- Pesée des déchets sans changement des habitudes de vie du foyer pendant 1 mois.
- Pesée des déchets avec amorce des écocgestes et ateliers d'accompagnement pendant 3 mois. Choix des gestes de réduction dans un catalogue préparé en amont par le SPGD.
- Accompagnement avec des conseils, trucs et astuces pour faire soi-même, communication des bonnes adresses. Réunions pour des temps d'échange entre les participants.
- Participation des foyers à des ateliers : compostage, lombri-compostage, atelier de cuisine anti-gaspillage, atelier préparation des menus, des courses, sensibilisation à une alimentation durable, ateliers fabrication de produits ménagers naturels, atelier gestion de ma pelouse, organisations de trocs, de service de prêts, ateliers de réparation, visite du centre de tri...

- Création d'un évènement pour clôturer l'opération. Évaluation de l'impact des écogestes proposés sur la production de déchets de chaque foyer participant. Remise d'un prix (ex : livre et/ou jeux sur la thématique de la réduction des déchets).
- Parrainage d'autres foyers par les participants pour la prochaine édition.
- Création, édition et diffusion d'un livret « écogestes » à destination de tous les habitants en s'inspirant de l'expérience des foyers témoin.

**Partenaires :** Associations, Centre socio culturel intercommunal, Réseau des guides composteur.

## 2. ECO-DEFIS DES COMMERCANTS ET ARTISANS

**Cible :** Artisans et commerçants du territoire.

### Description de l'action

- La marque Eco-Défis® de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) valorise les entreprises qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement autour de 7 thématiques : déchets, emballages, énergie, transport, eau, produits et sociétal-durable.
- L'engagement dans ce programme permet aux entreprises de bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi individualisé par un expert de la CMA et de valoriser l'obtention d'un Label grâce aux réseaux de la CMA (Facebook, remise de trophées, point presse).

**Partenaires :** Chambres consulaires.



## INDICATEURS DE SUIVI

Actions opérationnelles	Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impacts
Opération foyers zéro déchet	Nombre de foyers mobilisés	Evolution des quantités de déchet : OMr, biodéchets, emballages, verre, papier.
Eco-défis des commerçants et artisans	Nombre d'entreprises mobilisées	
	Nombre d'éco gestes adoptés par les entreprises	



## CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions opérationnelles	Indicateurs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Communication
Opération foyers zéro déchet	Réalisation	20	20	20	20	20	20	Conception et diffusion d'un livret sur les écogestes, affiches, flyers, réseaux sociaux de la CCCD et de la CMA, articles de presse, vidéos, articles dans les publications de la CCCD
	Impact							
Eco-défis des commerçants et artisans	Réalisation							Conception et diffusion d'un livret écogestes en entreprise. Affiches, brochures, réseaux sociaux de la CCCD, articles de presse, vidéos, articles dans les publications de la collectivité et des chambres consulaires
	Impact							



## **MOYENS**

### **Moyens humains :**

- Un chargé de mission PLPDMA : 0.3 ETP.
- Un chargé de mission CMA.

### **Budget alloué :**

- Matériels divers (kit zéro déchet, ateliers, gourdes, sacs à vrac, livres...) : 2 000 € / an

### **Points de vigilance :**

- Plan de communication important pour mobiliser les foyers.
- Forte mobilisation des agents du service pendant les 4 mois de l'opération foyer témoin (accompagnement personnalisé des foyers).
- Risque d'abandon des foyers témoin en cours d'opération.

# AXE 3

## BONNES PRATIQUES DE RÉDUCTION DES DECHETS

### ACTION 7 : Sensibilisation aux éco-gestes et à la consommation responsable



#### CONTEXTE

##### Gisement :

- Ordures ménagères résiduelles, Emballages recyclables, Déchets verts

##### Cible :

- Tout public

##### Pilote :

- CCCD (SPGD)

**Pour changer le comportement des usagers, la communication et l'information sont essentielles pour les encourager à devenir des citoyens éco-responsables.**

**La collectivité a pour objectif d'assurer une présence et un contact auprès des citoyens en répétant les messages de prévention et de tri, ainsi qu'en communiquant sur les alternatives au tout jetable.**

**Promouvoir le Zéro Déchet, le Zéro Gaspi, le Zéro Phyto et amener des éléments en faveur de la transition écologique.**



#### OBJECTIFS

- Sensibilisation à la réduction des déchets.
- Inciter les habitants à des changements de comportement en matière de gestion des déchets.
- Valoriser les gestes quotidiens écoresponsables.



#### ACTIONS OPERATIONNELLES

##### 1. ATELIERS DE SENSIBILISATION ET DE BONNES PRATIQUES POUR REDUIRE LES DECHETS

**Cible :** Habitants du territoire, associations.

##### Description de l'action

- Actions de types animations, démonstrations et ateliers lors de la semaine européenne de réduction des déchets et pendant les événements de la collectivité. Toutes les thématiques de réduction des déchets peuvent être abordées : réemploi, réparation, anti-gaspillage, gestion des biodéchets...
- Incitation des habitants à adopter des pratiques permettant de limiter l'apparition du déchet et de prendre conscience qu'il est possible d'agir au quotidien et apprendre des gestes simples pour moins gaspiller et consommer différemment.

##### Exemples :

- Ateliers fabrication de produits ménagers naturels.
- Ateliers fabrication de cosmétique avec les produits du placard.
- Ateliers démonstration de furoshiki (emballage en tissu, alternative à l'emballage plastique ou papier).
- Goûters et pique-nique zéro déchet.
- Ateliers fabrication d'abris à insectes en matériaux de récupération.
- Valorisation des textiles (fabrication de sacs, de tawashis).
- Fabrication de sapins ou mobilier en bois de récupération.
- Valorisation, recyclage de papier (jardi-livre, papier à planter).
- Journées de la réparation.
- Ateliers découverte des gestes de jardinage au naturel.
- Ateliers cuisine anti-gaspillage.
- Stands de sensibilisation pour faire des courses moins génératrices d'emballages et de déchets (vrac, achat à la coupe, achat avec ses propres emballages réutilisables et durables, achat d'écorecharges).
- Ateliers pour gérer ses courses (rangement dans le frigo, liste de courses) pour moins gaspiller.

- Sensibilisation à l'achat de produits et denrées locaux.
- Diffusion d'autocollants stop pub pour limiter les imprimés de publicité.
- Bar à eau pour inciter à la consommation de l'eau du robinet.
- Inciter au don (vide dressing, boîtes à don, grainothèques).

**Partenaires :** Services de la CCCD (service jeunesse, service culture, service lecture publique), réseau des guides composteurs, associations, bailleurs sociaux, administrations.

## 2. PROMOTION DES ECO-GESTES EN TUTORIELS VIDEO

**Cible :** Habitants du territoire

### Description de l'action

Réalisation de tutoriels vidéo par le service prévention des déchets sur les éco-gestes. Courtes vidéos pour donner à voir, démonstration des gestes, outils et techniques. Tous les thèmes de la réduction des déchets peuvent être abordés.

Poursuite des recettes anti-gaspillage, recettes de produits fait soi-même, les astuces de jardinage au naturel, technique de réemploi.

**Partenaires :** Services de la CCCD (Communication)



## INDICATEURS DE SUIVI

Actions opérationnelles	Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impacts
Ateliers de sensibilisation et bonnes pratiques pour réduire les déchets	Nombre d'animations	
	Nombre de participants aux animations	
Promotion des éco-gestes en tutoriels vidéo	Nombre de tutoriels réalisés	
	Nombre de visionnages	



## CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions opérationnelles	Indicateurs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Communication
Ateliers de sensibilisation et bonnes pratiques pour réduire les déchets	Réalisation	8	8	8	8	8	8	Conception et diffusion d'un livret sur les écogestes,, affiches, flyers, réseaux sociaux de la CCCD et de la CMA, articles de presse, vidéos, articles dans les publications de la CCCD
		150	150	150	150	150	150	
	Impact							
Tutoriels vidéo	Réalisation	2	2	2	2	2	2	Montage et réalisation des tutoriels, diffusion et promotion dans la presse et les réseaux sociaux de la CCCD
	Impact							

## MOYENS



### Moyens humains :

- Un chargé de mission PLPDMA : 0.3 ETP.

### Budget alloué :

- Matériels ateliers : 200 € /an.

## **11/ Axe 4 : L'éco-exemplarité du territoire**



### CONTEXTE

#### Gisement :

- Papiers, journaux magazines et OMr

#### Cibles :

Collectivités : employés et usagers des structures

#### Pilotes :

- CCCD (SPGD)

**La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval souhaite s'engager dans la réduction de ses déchets en interne pour ensuite pouvoir promouvoir des actions éco-exemplaires en externe.**

**Les collectivités du territoire ont également mis en place des pratiques vertueuses, notamment sur le plan de la gestion différenciée des espaces verts.**



### OBJECTIFS

- Motiver et accompagner les collectivités dans leurs démarches éco-exemplaires.
- Améliorer l'échange d'information et les bonnes pratiques entre communes et favoriser l'information aux habitants.
- Réduire la quantité et la nocivité des déchets des collectivités et favoriser la biodiversité au sein des espaces publics.
- Renforcer les messages de prévention et de tri en direction des habitants via l'exemplarité des collectivités.



### OPERATIONS

#### 1. Valorisation des actions de gestion différenciée des espaces verts des communes

**Cible :** Les foyers du territoire et les collectivités

#### Description de l'action

La gestion différenciée est une méthode d'entretien des espaces verts avec des modes de gestion de la nature plus respectueux de l'environnement.

Valoriser les actions des communes et informer, inspirer les habitants des pratiques raisonnées de gestion des espaces verts dans les communes.

Amener les habitants à changer leur regard sur l'entretien des espaces extérieurs (désherbage, fleurissement...).

S'appuyer sur les pratiques des services techniques des communes pour sensibiliser les habitants à de nouvelles pratiques telles que :

- Le désherbage thermique ou mécanique
- Le broyage et le paillage
- Le compostage
- La plantation de fleurs, arbustes, arbres et plants d'espèce locales à croissance lente et moins générateurs de déchets organiques
- La gestion des tontes de pelouse, espacement des tontes, fauche tardive, zones de biodiversité non tondues, tonte mulching (paillage).

Favoriser le partage de techniques et savoirs faire en matière de gestion différenciée auprès des autres collectivités et des habitants par des temps de rencontre autour de visites de site ou de démonstrations de matériel (désherbage, tonte, broyage...).

Création de supports de communication extérieur type affichage et exposition destinés à être installés dans les communes et lieux où sont mis en œuvre des actions de désherbage et de gestion différenciée.

Valorisation des actions des communes sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et de compostage des biodéchets de la restauration collective. Information des habitants sur les résultats des diagnostics effectués et sur les modes de valorisation des biodéchets choisis par les collectivités.

## 2. Sensibilisation aux bonnes pratiques pour réduire les papiers et les objets à usage unique des collectivités

**Cible :** Collectivités, administrations du territoire.

### Description de l'action

Développer les bonnes pratiques auprès des communes et institutions du territoire en améliorant la consommation et le tri des papiers, en améliorant la qualité du tri sélectif et en proposant des alternatives aux objets à usage unique (ex : gobelet jetable).

Accompagnement à un diagnostic initial de consommation de papiers et d'objets à usage unique (consommables administratifs, d'entretien et de restauration).

Rencontre des agents pour leur présenter les écogestes à mettre en œuvre pour réduire leur consommation et améliorer leurs pratiques et ensuite diffuser auprès de la population les gestes de prévention qui sont efficaces.

Valoriser les bonnes initiatives et les pratiques responsables des services, les inciter à s'engager dans une démarche d'amélioration continue en renforçant leurs actions et proposer un échange d'expériences.



## INDICATEURS DE SUIVI

Actions opérationnelles	Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impacts
Valorisation des actions de gestion différenciée	Nombre de participants aux actions	Evolution de la quantité de biodéchets collectée
	Nombre de sites où sera installée l'exposition	
Sensibilisation aux bonnes pratiques pour réduire les papiers et les objets à usage unique des collectivités	Nombre de collectivités participantes	Evolution de la quantité de papier collectée sur le site des collectivités concernées
	Nombre d'écogestes adoptés par les collectivités	



## CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions opérationnelles	Indicateurs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Communication
Valorisation des actions de gestion différenciée	Réalisation	20	20	20	20	20	20	Conception d'une exposition extérieure pour les sites en gestion différenciée, affiches, flyers, réseaux sociaux de la CCCD, articles de presse, vidéos, articles dans les publications de la CCCD et des communes
	Impact		3	3	3	3	3	
Sensibilisation aux bonnes pratiques pour réduire les papiers et les objets à usage unique des collectivités	Réalisation	3	3	3	3	3	3	Affiches de rappel des bonnes pratiques, brochures, réseaux sociaux de la CCCD, articles de presse, vidéos, articles dans les publications de la collectivité et des collectivités
		2	2	2	2	2	2	
	Impact							



## MOYENS

### Moyens humains :

- Un chargé de mission PLPDMA : 0.15 ETP.

### Points de vigilance :

- Mobilisation importante des agents des collectivités
- Nécessité régulière de rappel des bonnes pratiques en raison des mouvements de personnel.

## L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DU TERRITOIRE

### ACTION N°9 : Accompagner les organisateurs d'évènements et manifestations du territoire à des pratiques éco-exemplaires de gestion des déchets



#### CONTEXTE

##### Gisement :

- Papiers, journaux magazines et OMr

##### Cibles :

Collectivités :  
employés et  
usagers des  
structures

##### Pilotes :

- CCCD (SPGD)

**De nombreux évènements sont organisés chaque année sur le territoire. Un évènement important à lieu chaque année regroupant près de 50 000 visiteurs.**

**Ces évènements sont une vitrine du territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant Derval. La collectivité a un rôle à jouer important auprès des organisateurs afin de favoriser la mise en place de pratiques écoresponsables.**



#### OBJECTIFS

- Action à haute visibilité qui va toucher un large public (bénévoles, participants, professionnels...).
- Accompagner les organisateurs en tant qu'acteurs de la prévention des déchets sur le territoire.
- Présenter les bonnes pratiques et les éco gestes et les démarches éco responsables aux organisateurs d'évènements.



#### OPERATIONS

##### 1. Réalisation d'un guide des bonnes pratiques pour les manifestations ou évènements sur le territoire

**Cible :** Les organisateurs d'évènements et les associations du territoire.

##### Description de l'action

Création d'un guide des évènements et manifestations éco-exemplaires avec un volet gestion durable des déchets, des transports, et de l'énergie. Présentation des astuces et des bonnes pratiques pour créer un évènement avec un message d'actions éco-exemplaire qui sera diffusé auprès du public.

Pour la gestion des déchets les bonnes pratiques présentées seront :

- Le tri et la valorisation des déchets.
- Utilisation de gobelets réutilisables et lavables.
- Achat de produits d'entretien avec un écolabel.
- Gestion des mégots de cigarettes.
- Intégration de critères environnementaux lors des impressions des supports de communication et éco communication.
- Politique d'achats responsables pour les matériaux et équipements.
- La gestion des biodéchets.
- Les objets réutilisables et lavables.
- Les alternatives à l'abandon (réutilisation, récupération et réparation).
- La lutte contre le gaspillage alimentaire.

Diffusion du guide et accompagnement des structures qui souhaitent développer et rendre visible leur démarche auprès du public.

**Partenaires :** Service communication de la CCCD.

## 2. Accompagnement à la recherche de ressources pour des événements exemplaires

**Cible :** Organisateur·s d'événements et associations du territoire.

### Description de l'action

Recensement des potentiels fournisseurs de matériels durables et réutilisables pour les événements et manifestations.

Lister les différents matériaux qui peuvent être fournis :

- Gobelets, vaisselle réutilisable soit lavable soit compostable.
- Cendriers, mobiliers.
- Tri des déchets recyclables et des biodéchets.
- Consommation éco responsable pour la restauration, la décoration.
- Emprunt ou location de matériels (scène, sonorisation...).

Orientation vers des structures ou les services de la communauté de communes pour des conseils sur l'énergie, les transports en commun ou collectifs, l'alimentation durable et les déchets. Mise en relation des organisateurs et des fournisseurs, loueurs et entreprises.

### Partenaires

Associations du territoire



## INDICATEURS DE SUIVI

Actions opérationnelles	Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impacts
Réalisation d'un guide des bonnes pratiques lors des manifestations ou événements sur le territoire	Nombre de guides distribués	
Accompagnement à la recherche de ressources pour des événements éco-exemplaires	Nombre de sollicitations par les organisateurs	
	Nombre de bonnes pratiques adoptées par les organisateurs	



## CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions opérationnelles	Indicateurs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Communication
Réalisation d'un guide des bonnes pratiques lors des manifestations ou événements sur le territoire	Réalisation							Rédaction, conception et diffusion d'un guide, affiches, flyers, réseaux sociaux de la CCCD, articles de presse, vidéos, articles dans les publications de la CCCD et des communes
	Impact							
Accompagnement à la recherche de ressources pour des événements éco-exemplaires	Réalisation							Affiches de rappel des bonnes pratiques, brochures, réseaux sociaux de la CCCD, articles de presse, vidéos, articles dans les publications de la collectivité et des collectivités
	Impact							



## MOYENS

### Moyens humains :

- Un chargé de mission PLPDMA : 0.15 ETP

### Points de vigilance :

- Veille régulière sur les fournisseurs potentiels à effectuer
- Possibilité de ne pas trouver de fournisseurs locaux.

## **12/ Axe 5 : Réduction des dépôts sauvages**



#### CONTEXTE

##### Gisement :

- Ordures ménagères, Gravats, Tout-venants, Déchets verts

##### Cible :

Grand public, entreprises

##### Pilote :

- CCCD (SPGD)

**Les dépôts illégaux de déchets concernent l'ensemble de la société. Ils ont des impacts multiples et directs tant sur la qualité de vie des usagers ainsi que sur l'environnement public.**

**De plus, les coûts d'enlèvement et de traitement sont souvent importants pour ceux qui subissent les dépôts illégaux de déchets.**



#### OBJECTIFS

- Réduire la quantité de dépôts sauvages sur le territoire.
- Responsabiliser les usagers.



#### OPERATIONS

### 1. Accompagnement et conseil pour les structures organisatrices de collectes ponctuelles

**Cible :** Associations, écoles.

##### Description de l'action

Sensibilisation des participants aux impacts de la pollution par l'abandon de déchets. Prêt de matériel aux organisateurs (pinces, gants...).

**Partenaires :** Mairies, associations, écoles du territoire, chambres consulaires.

### 2. Etat des lieux quantitatif et qualitatif des abandons de déchets sur le territoire

**Cible :** Grand public, entreprises.

##### Description de l'action :

Organiser en collaboration avec les communes du territoire un état des lieux des dépôts sauvages constatés. Fournir des outils de caractérisation du dépôt sauvage. Centraliser et analyser les résultats.

**Partenaires :** Communes

### 3. Harmonisation des pratiques de traitement des dépôts sauvages

**Cible :** Grand public, entreprises

##### Description de l'action :

Recenser les différentes pratiques de gestion des dépôts sauvages. Organiser des temps de concertation entre les communes du territoire. Proposer des mesures de gestion et de sanctions communes sur l'ensemble du territoire.

## 4. Fourniture de kits de communication à destination des communes

**Cible :** Grand public, entreprises.

**Description de l'action :**

Recenser les sites sur lesquels les dépôts sauvages sont les plus importants.  
Définir les besoins en outils de communication.  
Proposer des outils de communication aux communes.

**Partenaires :** Communes



### INDICATEURS DE SUIVI

Actions opérationnelles	Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impacts
Accompagnement à l'organisation de collecte ponctuelle	Nombre de collectes ponctuelles	Quantités de déchets collectés
	Nombre de structures accompagnées	
Etat des lieux	Nombre de communes participantes	
Harmonisation des pratiques	Nombre de communes participantes	
Kits de communication	Nombre de sites équipés	
	Nombre de kits distribués	



### CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions opérationnelles	Indicateurs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Communication
Accompagnement à l'organisation de collecte ponctuelle	Réalisation	4	4	4	4	4	4	Affiches, flyers, réseaux sociaux de la CCCD, articles de presse, vidéos, articles dans les publications de la CCCD et des communes
	Impact	4	4	4	4	4	4	
Etat des lieux	Réalisation	5	5	5	5	5	5	
Harmonisation des pratiques	Réalisation							
Communication	Réalisation							Conception de panneaux ou banderoles extérieurs pour les sites où ont été constatés des abandons,



### MOYENS

**Moyens humains :**

- Un chargé de mission PLPDMA : 0.3 ETP.

**Budget alloué :**

- Matériels de collecte : 500 € / an

**Points de vigilance :**

AR-Préfecture  
 Références des personnels des collectivités par manq  
 044-200072726-20230407-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2023  
 Publication le : 07-04-2023



Le Président,  
  
 Alain HUNAULT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY			X	P	Mme Claudie SONNET
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
M. François-Xavier LE HECHO	X					
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X		
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PINSON-LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X		
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	Mme Brigitte MAISON
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X	P	M. Jean-Noël BEAUDOIN
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Monsieur François-Xavier LE HECHO

AR-Préfecture

044-200072726-20230407-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2023

Publication le : 07-04-2023



Le Président,

Alain HUNAUT